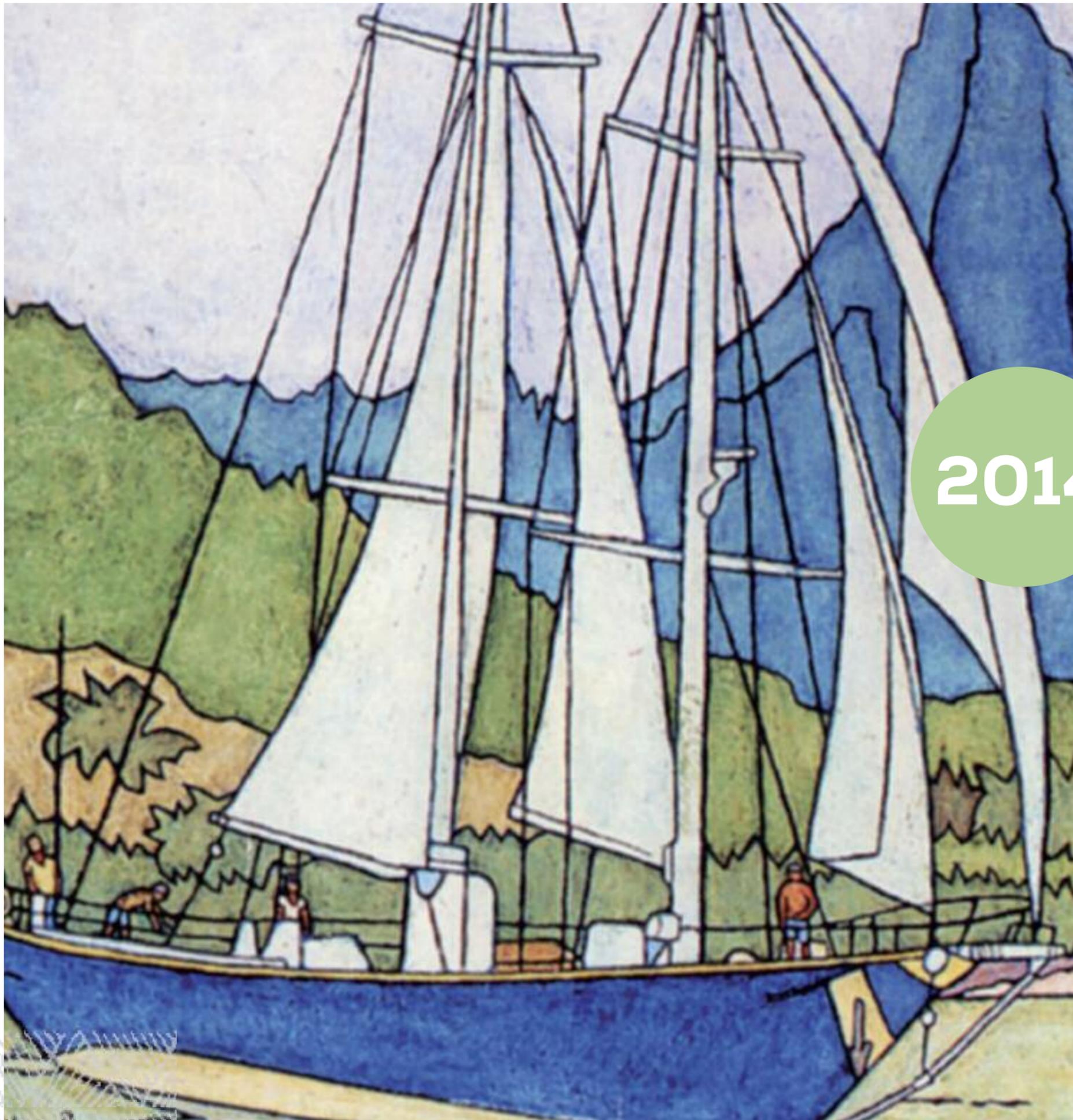


2014

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

TAPURA OHIPA I RAVEHIA



PARTIE 1

ACTIVITÉ 2014

5

PARTIE 2

DONNÉES  
FINANCIÈRES  
2014

31



# ACTIVITÉ 2014

Profil	4
Le mot du Président du Conseil d'Administration	6
Présentation du Conseil d'Administration	8
Actionnariat	9
Organigramme au 31/12/2014	10
La conjoncture économique et financière	12
Les réalisations 2014	14
Les perspectives pour l'année 2015	16
Le réseau bancaire	18
L'activité commerciale en 2014	20
Le Groupe SOCREDO	22
Principaux éléments du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire	24



# PROFIL



## // UNE BANQUE ANCRÉE DANS L'HISTOIRE DE LA POLYNÉSIE

La Banque SOCREDO assure, depuis plus de 50 ans, sa mission de soutien au développement de l'économie locale en offrant aux particuliers comme aux entreprises des services bancaires et financiers efficaces et adaptés. Depuis sa création, la Banque SOCREDO poursuit son développement en s'appuyant sur trois grandes missions : le financement de l'habitat et de l'équipement des ménages, le financement des investissements et de l'activité des entreprises et l'accompagnement de projets s'inscrivant dans le cadre du développement de l'ensemble des archipels. Les ressources de la banque sont réinjectées exclusivement dans l'économie locale afin de soutenir la croissance des entreprises et les besoins financiers des particuliers. Son nouveau statut et l'ouverture de son capital, adoptés en 2007, affirment et appuient ce rôle primordial de partenaire actif du développement de la Polynésie française. C'est aujourd'hui une Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 22 milliards de F CFP détenue par le Pays à hauteur de 50 %, l'Agence Française de Développement pour 35 % et par la COFIBRED à hauteur de 15 %.

## // UNE BANQUE FIÈRE D'ÊTRE POLYNÉSIENNE

La Banque SOCREDO est aujourd'hui le premier établissement bancaire de Polynésie française. Un succès qu'elle doit

à ses 500 collaborateurs dont la majeure partie est en contact avec la clientèle. Présente dans l'ensemble des 5 archipels qui composent la Polynésie, plus de 137 600 clients lui font confiance : 122 630 particuliers, 8 080 professionnels, 2 750 associations, 1 770 entreprises et institutionnels et 2 340 clients issus du secteur primaire. La Banque SOCREDO offre une réelle disponibilité de ses équipes, véritables partenaires des projets de ses clients, mettant chaque jour leur compétence et leur expertise à leur service. Le professionnalisme des équipes et leur réactivité assurent de disposer du meilleur conseil en toutes circonstances.

## // UNE LARGE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES

La place de leader incontesté s'appuie également sur une large gamme de produits et services bancaires tant en matière de moyens de paiement, que d'accès et de traitement des flux financiers. Gestion d'entreprise, investissements, conseil boursier, gestion de patrimoine ou assurances, les compétences de la Banque SOCREDO garantissent un service à la hauteur des exigences de ses clients. Le financement de l'habitat et de l'équipement des ménages reste également l'une des priorités de la Banque SOCREDO. Avec une production de nouveaux crédits qui a représenté 64,9 milliards de F CFP (543,9 millions d'euros) en 2013, la Banque SOCREDO reste un acteur majeur du financement de l'économie de la Polynésie française.

La Banque a également récemment étoffé son offre en termes de bancassurance en s'appuyant sur des partenaires de renommée mondiale pour proposer les meilleurs offres en terme d'assurance des biens et des personnes et d'assurance-vie.

## // LA CASDEN, PARTENAIRE DE LA BANQUE SOCREDO

Partenaire depuis juin 2010, la CASDEN et la Banque SOCREDO, proposent des services bancaires de proximité, et des offres adaptées aux besoins des fonctionnaires. Tout en confiant la gestion des comptes au quotidien à la Banque SOCREDO, il est possible de profiter des avantages exclusifs de la CASDEN et de bénéficier de conseils personnalisés.

## // EZEE, L'OFFRE ADAPTÉE POUR LES JEUNES

Le marché « des jeunes » est au cœur de la stratégie de la Banque SOCREDO et c'est donc au plus tôt dès 2003 qu'elle a su innover pour séduire et recruter ses futurs clients avec la marque bancaire Ezee. L'objectif d'Ezee est de leur simplifier l'accès à leur banque : tant par des tarifs attractifs que par un mode de relation adapté et des produits qui répondent vraiment à leurs besoins.

## // UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La démarche RSE a été lancée à la Banque

SOCREDO en 2008 et fait désormais partie intégrante de la stratégie de l'établissement et du groupe. La Banque est une entreprise citoyenne qui favorise les initiatives en faveur de la protection de l'environnement notamment grâce à la promotion des investissements durables au travers de financements adaptés. Les pratiques éco-responsables internes à la banque témoignent de son implication face au respect environnemental.

La Banque SOCREDO s'implique dans la préservation de la cohésion sociale et milite contre les exclusions de toute nature. Elle soutient également des actions à caractère social et de promotion du patrimoine local par le biais de nombreuses actions de parrainage, notamment sportif, culturel et en faveur des jeunes.

La Banque a été récompensée par un prix pour ses efforts en matière de tri et de recyclage des matériels et consommables informatiques

## // LE GROUPE SOCREDO

La force et la santé de la banque lui ont permis de poursuivre son développement au travers de plusieurs filiales intervenant en complément technique de son métier, maîtrisant ainsi la monétique, l'éditique, l'archivage et la gestion de données, la gestion de portefeuilles et la relation client au travers de sociétés devenues à leur tour leaders chacune dans leurs domaines de compétence.

PLUS DE  
**137 600**  
CLIENTS FONT  
CONFIANCE  
À LA BANQUE  
SOCREDO

LA BANQUE  
SOCREDO EST  
AUJOURD'HUI  
LE PREMIER  
ÉTABLISSEMENT  
BANCAIRE DE  
POLYNÉSIE  
FRANÇAISE.



# LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Atteint par la limite d'âge je quitte en janvier 2015, après quatre ans d'exercice, la Présidence du Conseil d'administration. Une circonstance qui me conduit tout naturellement à faire le bilan de l'activité de la banque durant cette période. Quand fin 2010 le Conseil d'administration m'a confié cette responsabilité, la situation économique de la Polynésie était particulièrement difficile. La crise durait depuis deux ans et les entreprises comme les ménages en ressentaient pleinement les effets.

Bien entendu, la SOCREDO, banque généraliste ayant pratiquement la moitié du marché, ne pouvait éviter de subir cette conjoncture dégradée et ce n'est qu'aujourd'hui que la sortie de crise semble enfin toute proche.

Et pourtant, durant ces quatre années, la banque a su rester « proactive », soutenant ses clients, entreprises comme particuliers, dans cette passe compliquée. Et il faut souligner que beaucoup de nos clients appartiennent

à des catégories de la population ou du monde économique particulièrement vulnérables et donc plus durement touchées par la crise. C'est une fierté pour nous d'avoir pu les aider dans ce moment difficile. Au delà de ce soutien, le souci de répondre aux besoins de la

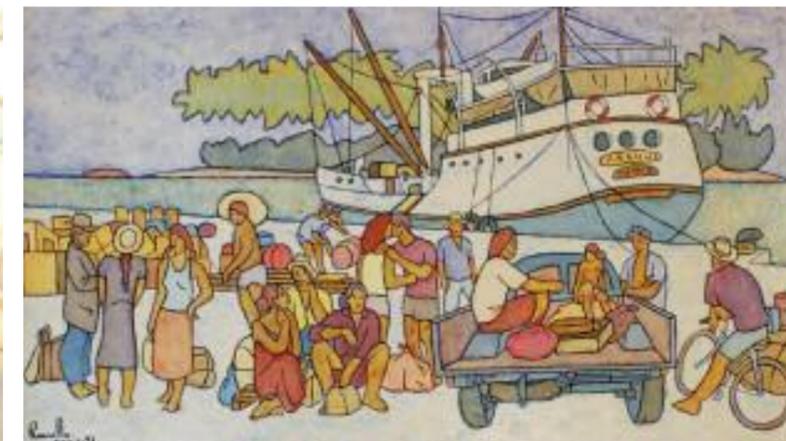
**La Banque SOCREDO est aujourd'hui en ordre de marche pour accompagner ses clients dans le contexte d'un futur redémarrage de l'économie.**

clientèle n'a pas été perdue de vue. Moyens de paiement, crédit à la consommation, RSE, promotion immobilière, assurance voyage, ouverture ou rénovations d'agences... la qualité du service rendu a fait l'objet de nombreuses améliorations.

Ce qui n'a pas empêché la Banque SOCREDO de maîtriser son risque, limiter la dégradation de la qualité du portefeuille et accroître très fortement le niveau de provisionnement. Rendant ainsi la banque plus forte et mieux à même de soutenir ses clients, comme je viens de l'évoquer, d'accompagner les politiques publiques et plus généralement de contribuer au développement du pays.



Monsieur Michel JACQUIER, désigné lors du Conseil d'administration du 27 octobre 2010 comme Président en remplacement de Monsieur Claude PERIOU, est atteint par la limite d'âge fixée par l'article 8 des statuts. Il est, de ce fait, réputé démissionnaire de son mandat de Président depuis le 11 janvier 2015.



Tout cela a été rendu possible par une politique drastique de réduction des frais généraux. Politique combien difficile dans un contexte de concurrence exacerbée et de resserrement de la réglementation, nécessaire mais générateur de coûts supplémentaires. Non remplacement des départs à la retraite, regroupement de structures... les efforts ont été constants durant quatre ans.

Cette performance qui a permis de maintenir durant cette période des résultats positifs est d'abord à mettre au crédit de l'ensemble du personnel de la banque qui a su faire les efforts de productivité nécessaires, accepter le changement et nous savons bien que ce n'est pas facile, tout en conservant sa motivation et sa volonté de répondre au mieux aux besoins des clients de la banque et du Pays.

Elle est également à mettre au crédit du soutien sans faille apporté par ses actionnaires à la banque. J'ai constaté que pendant quatre ans ils ont toujours su décider en fonction de ses intérêts.

Au total la Banque SOCREDO est aujourd'hui en ordre de marche pour accompagner ses clients dans le

contexte d'un futur redémarrage de l'économie.

Je voudrais conclure ces lignes par quelques mots plus personnels.

Ces quatre années de présidence du Conseil d'administration de la Banque SOCREDO ont été un moment très important de ma carrière.

D'abord parce qu'elles m'ont permis de m'inscrire, modestement bien sûr, dans une formidable aventure humaine. En disant cela, je pense à de grands anciens, Jacques Denis Drollet, Jean Vernaudon, mais aussi à l'ensemble de ces femmes, de ces hommes qui en cinq décennies ont fait du Crédit de l'Océanie la banque que nous connaissons aujourd'hui.

Ensuite, parce que la Banque SOCREDO me paraît un parfait exemple de ce que peut réussir un étroit partenariat entre le Pays et l'Agence française de développement et je suis heureux d'y avoir contribué.

Enfin, et peut être surtout, parce que j'ai pu à travers cette fonction travailler avec et pour la Polynésie.

Michel JACQUIER

# PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## // MICHEL JACQUIER

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 22 octobre 2010, président du Conseil d'administration retraité de l'AFD

## // FRÉDÉRIC AUDRAS

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 10 août 2011, directeur de l'Agence française de Développement en Polynésie

## // YANN JACQUEMIN

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 20 août 2012, chargé de mission auprès de l'Agence française de Développement

## // JEAN VERNAUDON

Administrateur nommé suivant lettre de la COFIBRED du 21 février 2008, retraité

## // ERIC MONTAGNE

Administrateur nommé suivant lettre de la COFIBRED du 27 mars 2014, directeur général adjoint de la BRED

## // NUIHAU LAUREY

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n°1561 du Conseil des Ministres du 7 novembre 2014 Vice-président, Ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités

## // TEARII ALPHA

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n°1561 du Conseil des Ministres du 7 novembre 2014 Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine.

## // JEAN-CHRISTOPHE BOUISSOU

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n°1561 du Conseil des Ministres du 7 novembre 2014 Ministre de la relance économique, du tourisme et des transports internationaux, de l'industrie, du commerce, des entreprises, porte-parole du Gouvernement.

## // ALBERT SOLIA

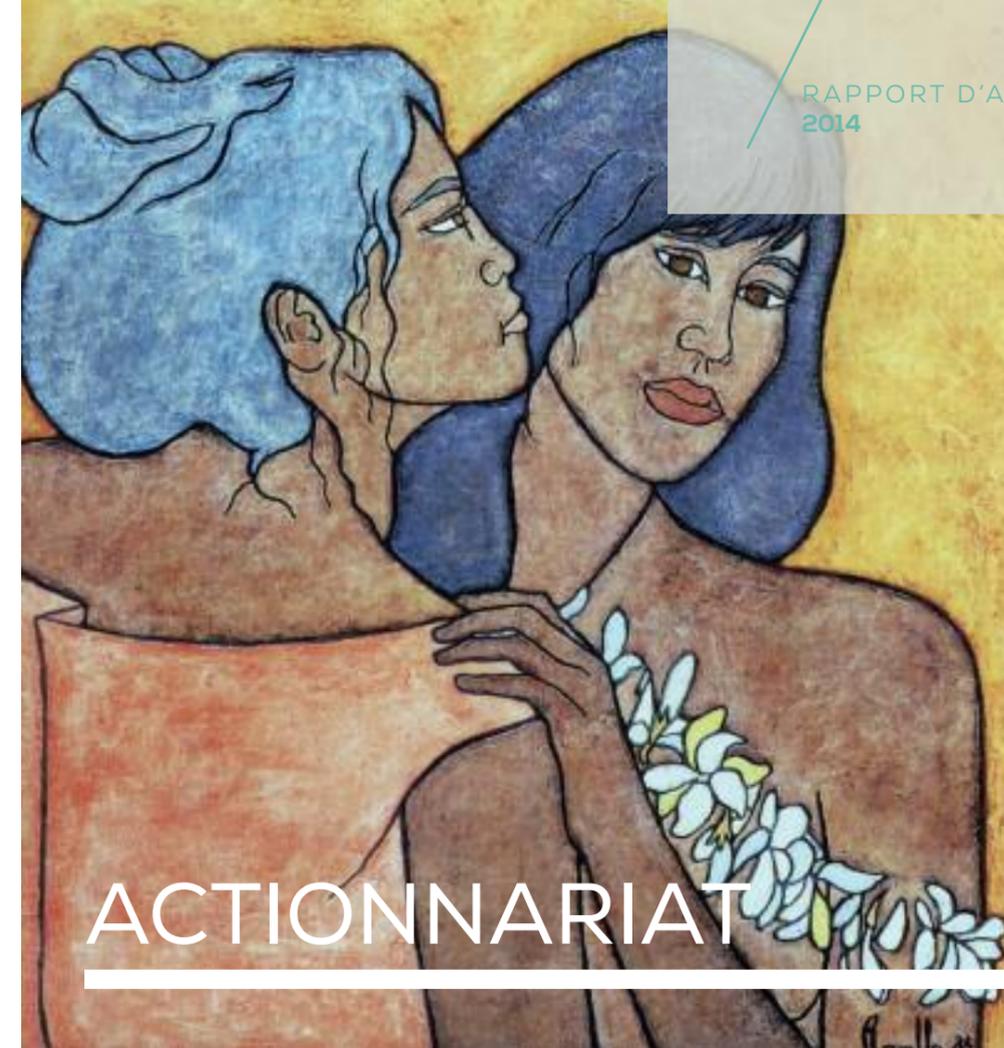
Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n°1561 du Conseil des Ministres du 7 novembre 2014 Ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement

## // MARCEL TUIHANI

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n°1561 du Conseil des Ministres du 7 novembre 2014 Président de l'Assemblée de la Polynésie française

## // CLAUDE WARNET

Commissaire du gouvernement, nommé par arrêté du 28 février 2011



## ACTIONNARIAT

### // LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Collectivité d'outre-mer régie par les lois organiques n° 2004-192 du 27 février 2004 et n° 2007 - 1719 du 7 décembre 2007, elle bénéficie d'une large autonomie politique. Le Pays possède toutes les compétences, dans les domaines non réservés à l'État. Les institutions territoriales comprennent l'Assemblée, le Gouvernement, et le Conseil Économique, Social et Culturel.

### // L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Etablissement public, l'AFD agit depuis soixante-dix ans pour favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français. Présente sur le terrain dans neuf départements et collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. L'AFD a développé une stratégie lui permettant de répondre aux enjeux

actuels de la Polynésie française, qui s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Renforcer les capacités des acteurs publics dans la conduite des politiques publiques ;
- Développer le secteur privé ;
- Réduire les inégalités d'accès aux biens publics.

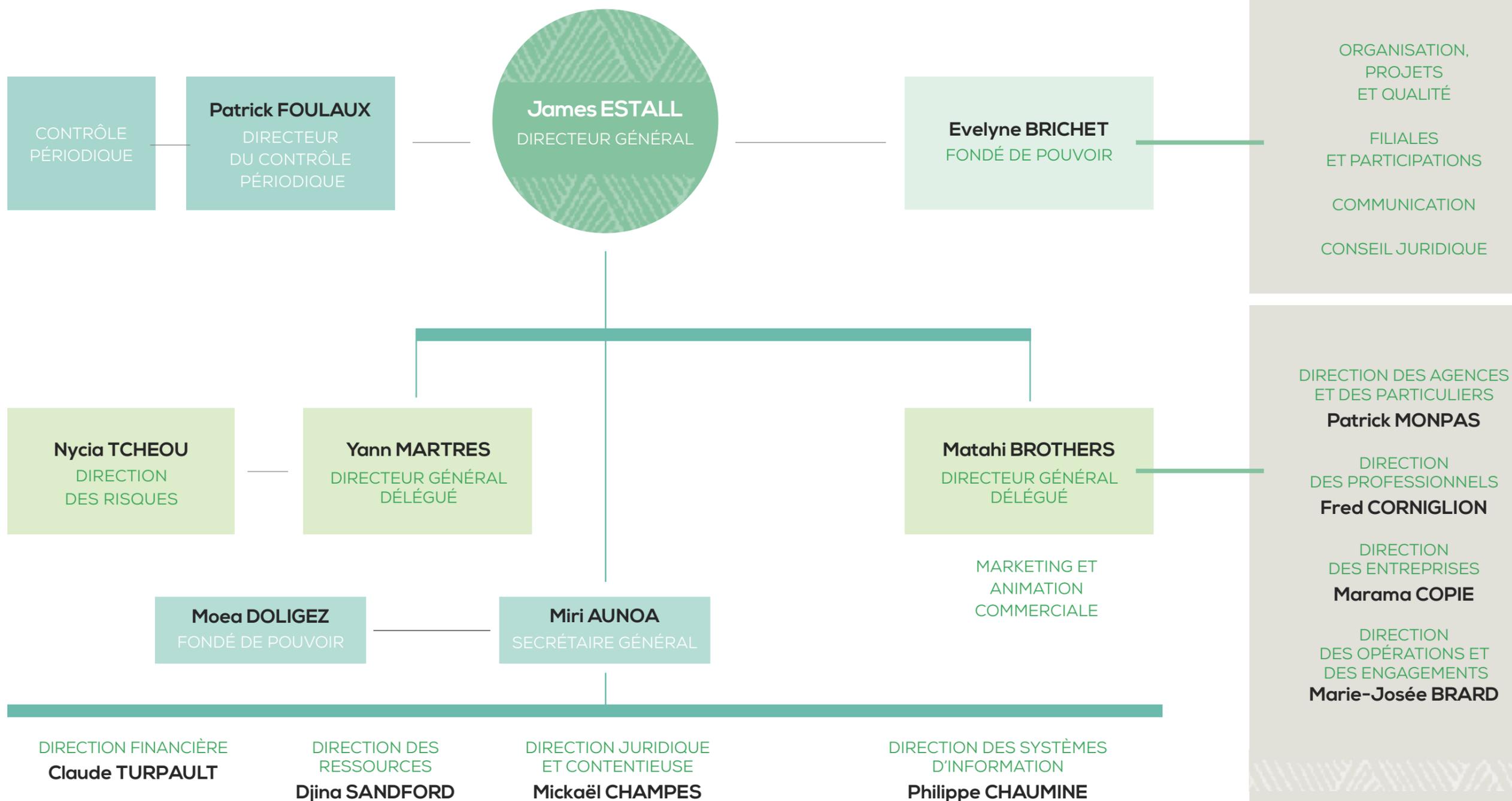
### // LA BRED

Banque commerciale, la plus importante du groupe BPCE, la BRED est une banque coopérative, forte de 140 000 sociétaires et de 2,9 milliards d'euros de capitaux propres en 2014. Elle compte 5 000 collaborateurs, dont 20% à l'international et dans les COM. Le PNB global atteint 972,3 millions d'euros (+ 1,8 %) et s'affiche en progression de 6 % hors exceptionnel. Le résultat net de la BRED a progressé de 9,7 %, à 200 millions d'euros en 2014.

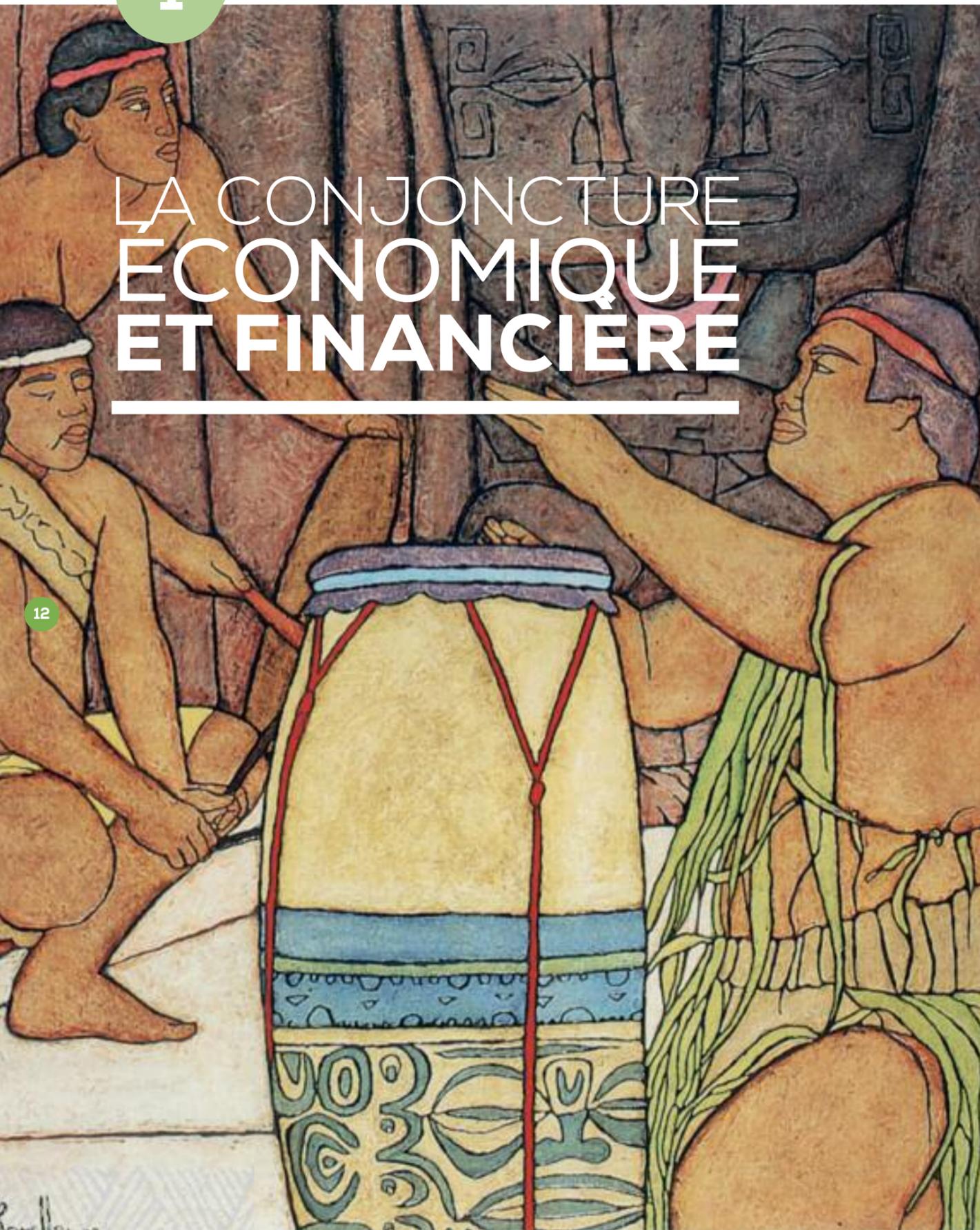




# ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2014



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE



EN 2014, L'ÉCONOMIE POLYNÉSIEENNE, APRÈS AVOIR AFFICHÉ DES INDICATEURS CONJONCTURELS BAS EN FIN 2013, RESTE EN DEMI-TEINTE.

En 2014, l'économie polynésienne, après avoir affiché des indicateurs conjoncturels bas en fin 2013, reste en demi-teinte.

L'indice des prix à la consommation (base 100, décembre 2007) se positionne à 108,52 en décembre 2014 contre 108,73 en décembre 2013, soit une variation de -0,2 %.

La consommation des ménages est restée timide. Si les encours de crédits à l'habitat conservent un bon rythme de croissance, les encours de crédits à la consommation se réduisent.

Les exportations locales s'améliorent par rapport à 2013 (+7,7 % en valeur). Les bons résultats sur la perle et le poisson (78 % des exportations) permettent une éclaircie dans les échanges extérieurs. Les autres produits tels que la vanille, le noni et l'huile de coprah sont aussi en progression.

Le tourisme affiche un regain d'activité avec une hausse de la fréquentation touristique sur les onze premiers mois de l'année (165 433 touristes en 2014 contre 150 561 en 2013).

Le marché du travail demeure fragile mais en amélioration. En novembre 2014, l'évolution de l'emploi salarié était en hausse annuelle de +0,8 % alors que la moyenne sur les cinq dernières années se situe à -1,8 %. Ce sont les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration qui portent l'indice à la hausse, alors que la construction et l'industrie sont restées déprimées.

À noter le relèvement du SMIG au 1<sup>er</sup> octobre 2014 (152 914 F CFP au lieu de

149 492 F CFP) et par effet induit la fin du DARSE.

L'année 2014 a été marquée par les effets de la réforme fiscale de juillet 2013 avec un peu plus de 9 milliards de recettes additionnelles dans les finances publiques locales.

En novembre 2014, l'agence de notation Standard and Poor's a maintenu l'évaluation BB+ de la Polynésie française, avec des perspectives positives. L'agence considère que la Polynésie française améliore progressivement ses capacités d'autofinancement et que le Pays a normalisé son accès aux financements externes. Néanmoins, l'agence pointe toujours une économie qui souffre de faiblesses structurelles et dont les perspectives de croissance demeurent encore incertaines. Les acteurs économiques restent attentifs aux orientations du gouvernement. De nombreux travaux d'infrastructures routières ont été concrétisés en 2014, permettant un regain d'activité dans le BTP. Par contre, des projets d'envergure (Mahana Beach, ferme aquacole de Hao...) prévus initialement fin 2014 sont toujours en gestation et les échéanciers de démarrage ne sont pas encore fixés.

Dans ce contexte, les intentions d'investir à un an poursuivent leur amélioration, confirmant le regain de confiance des entrepreneurs sur le moyen terme. Cependant, ce regain de confiance ne se traduit pas de manière significative en 2014 en matière de production de crédit.

EN NOVEMBRE 2014, L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ÉTAIT EN HAUSSE ANNUELLE DE +0,8 %.



# LES RÉALISATIONS 2014



Dans ce contexte, au 31 décembre 2014, la situation de la Banque SOCREDO s'établit avec un bilan à 251,736 milliards de F CFP contre 244,563 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, soit une hausse du total bilan de 2,9 %. Cette hausse est la conséquence d'une activité de crédit qui peut être qualifiée de stable et d'une forte progression des dépôts clientèles et par effet induit des niveaux de trésorerie disponibles.

Le compte de résultat 2014 est arrêté à 1,142 milliard de F CFP contre 857 millions de F CFP au 31 décembre 2013, en progression de 33 %.

La Banque SOCREDO a été marquée, au cours de l'exercice 2014.

#### Au titre de ses activités commerciales, par :

- L'ouverture d'une nouvelle agence à Rangiroa début février 2014,
- Un plan pluriannuel de renouvellement du parc des Dabs,
- La mise en place du dispositif AIM (Aide à l'investissement des ménages),
- Diverses campagnes de crédit à la consommation au cours de l'année 2014 : campagne SOC'ENVIE, campagne crédit rentrée scolaire, campagne crédit Noël, campagne Habitat, campagne Assurance Voyage,
- Une offre RSE : poursuite de l'offre barème RSE-Aménagement, pour être accessible à tous les revendeurs de produits dits « verts ». Cette révision permet de répondre à la demande de la clientèle et au développement des produits de type « verts »,
- La poursuite de l'offre spéciale promotions immobilières,
- L'offre SOCOPTI : maintien d'une tarification attractive sur les produits de placement sur 5 ans et 10 ans.



## 2,9 %

C'EST LA HAUSSE  
DU TOTAL BILAN

#### Au titre de ses obligations réglementaires, par :

- La tenue des négociations dans le cadre de la Loi sur la régulation économique Outre-Mer adoptée le 20 novembre 2012 et du rapport Constans. L'application du plafonnement des commissions entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et concerne pour la Banque les commissions et frais suivants : gratuité des frais de mise en place de prélèvement, réduction des frais de déclaration de chèque ou de chéquier en opposition, réduction de 5 % des frais de tenue de compte, réduction des frais d'émission d'un chèque de banque,
- La finalisation de la construction, au travers de sa filiale RARE, outre des entrepôts de stockage, d'un immeuble destiné à abriter le Plan de Continuité des Activités de la Banque SOCREDO. La Banque a mis en place une organisation réelle et conforme du PCA (cellule de crise, responsable de PCA, procédures, scénarii de crise, tests),
- La mise en œuvre des dispositions réglementaires BALE III sur la surveillance prudentielle.

#### Au titre de la fiscalité, par :

- La poursuite des recours et actions de défense dans le cadre du litige fiscal opposant la Banque à l'Administration fiscale. Au final, le Tribunal administratif a rendu et notifié son jugement le 15 juillet 2014 déchargeant la Banque des impositions au titre du redressement fiscal et des intérêts de retard.
- Le risque de 94 millions de F CFP inscrit dans les livres au 31 décembre 2013 a été intégralement repris.

#### Au titre du risque de crédit, par :

- Un coût du risque de crédit établi à 868 millions de F CFP contre 1 706 millions de F CFP en 2013, avec un taux de douteux en baisse de 12,6 % en 2013 à 12,2 % en 2014. En revanche, le taux de provision global des créances augmente pour s'établir à 61,7 % à fin 2014 contre 59,9 % à fin décembre 2013.

De manière générale, le budget d'austérité mis en place depuis 2011 a eu comme conséquence la diminution des investissements.

Parmi les projets d'investissements réalisés au cours de l'année, on notera :

- L'ouverture en début d'année 2014 de la nouvelle agence de Rangiroa à Avatoru,
  - La mise en exploitation du site de Pamatai dédié au Plan de Continuité des Activités informatiques,
  - Divers travaux d'agencement et d'aménagement sur l'immeuble du Siège et dans les agences et locaux GAB.
- Les investissements informatiques de 2014 ont porté sur :
- L'acquisition et l'installation de matériels et équipements informatiques (GAB et serveurs),
  - La mise en exploitation du progiciel intégré TRIBANK destiné au traitement de gestion et de comptabilisation du processus des budgets, engagements et des dépenses (fournisseurs et immobilisations) de la Banque,
  - Les développements et missions d'intervention dont la mise à jour du progiciel ALMONDE (outil de gestion ALM), ou les progiciels à vocation réglementaire ou commerciale tels que Bale III, EIC, Cash pooling, VUC et FATCA.
- Il n'y a pas eu de cession d'immobilisation significative au cours de l'année 2014.

L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT PEUT ÊTRE QUALIFIÉE DE STABLE ET LES DÉPÔTS CLIENTÈLES SONT EN FORTE PROGRESSION.



# LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015



**AU NIVEAU MONDIAL, APRÈS UNE ANNÉE 2014 DÉCEVANTE, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT CONNAÎTRE UNE AMÉLIORATION DE LEUR NIVEAU DE CROISSANCE EN 2015.**

En partie due aux faibles prix du pétrole, à la reprise de l'économie américaine, aux bas taux d'intérêt mondiaux, et à l'apaisement des turbulences ayant secoué plusieurs grands marchés émergents. Cette fragile reprise mondiale s'inscrit toutefois dans un contexte de tendances de plus en plus divergentes, qui auront d'importants impacts sur la croissance mondiale. L'activité aux États-Unis et au Royaume-Uni s'accélère grâce à l'amélioration des marchés de l'emploi et à des politiques monétaires extrêmement accommodantes. Mais la reprise a piétiné dans la zone euro et au Japon, où la crise financière se fait toujours sentir. La Chine, quant à elle, connaît un ralentissement maîtrisé, avec une croissance en perte de vitesse bien que robuste de 7,1 % cette année (7,4 % en 2014), 7 % en 2016 et 6,9 % en 2017. Et la chute du prix du pétrole fera des gagnants et des perdants. Les risques pour l'avenir demeurent, et ce, pour quatre raisons. La première est liée à la morosité persistante du commerce mondial. La deuxième tient à la volatilité potentielle des marchés financiers, liée à l'augmentation variable des taux d'intérêt des principales économies. La troisième a trait à l'impact négatif du faible prix du pétrole sur les comptes des pays producteurs. La quatrième concerne le risque d'un affaiblissement ou d'une déflation à long terme de la zone euro ou du Japon. Les politiques monétaires accommodantes devraient se poursuivre en zone euro sur

les 3 prochaines années avec un impact plat sur la courbe des taux. En revanche, l'influence de la croissance américaine est susceptible d'introduire un biais haussier sur la partie longue de la courbe (au-delà de 10 ans), dès lors qu'une politique monétaire classique serait envisagée. Les banques sont appelées dans ce contexte à soutenir la croissance en finançant l'économie, tout en composant avec les contraintes réglementaires issues de Bâle 3. La réglementation s'est renforcée dans les domaines de la prévention des risques systémiques et de la protection des investisseurs. L'ensemble de ces contraintes contribuera à peser sur la rentabilité de la Banque, l'amenant à repenser stratégie et modèle opérationnel.

**Des évolutions importantes sont également attendues à moyen terme du côté du métier même de banquier, avec :**

- Une concurrence accrue de la part d'acteurs non bancaires, notamment dans le domaine des moyens de paiement,
- Une révolution, tant sur le plan technologique que réglementaire, dans le domaine des moyens de paiement,
- Des attentes clientèles évoluant vers la mobilité, la convivialité, l'immédiateté, dans le cadre strict d'un haut niveau de sécurité,
- L'émergence de sources alternatives de financement, en particulier la finance dite participative, coopérative ou solidaire,
- Un rôle et un positionnement du réseau

de distribution à réinventer face aux mutations de la distribution des produits bancaires.

Sur la place polynésienne, les acteurs économiques restent attentifs aux orientations du gouvernement. Les projets d'envergure sont en gestation mais les échéanciers de démarrage ne sont pas encore fixés et les impacts directs sur l'économie polynésienne demeurent difficiles à quantifier. Les secteurs d'activité susceptibles d'être impactés par l'investissement ou la croissance sont : le bâtiment et les travaux publics, le tourisme, le logement social et le secteur primaire.

Le soutien financier de l'État et la relance de la commande publique, conditionnés par l'efficacité du plan de restructuration du Pays, seront des éléments clés pour amorcer une reprise.

La stabilité politique devrait permettre au gouvernement de mettre en place des réformes structurelles et donner une orientation claire en matière de politique économique.

Les tensions sur le marché de l'emploi affecteront encore la consommation des ménages qui tend à se réduire vers l'essentiel avec une baisse des biens d'équipement. L'investissement des ménages en logement devrait également demeurer peu dynamique.

La pérennisation du régime de retraite par répartition reste un sujet préoccupant. Face à l'insuffisance des financements, le gouvernement a annoncé une série de mesures qui pourraient être appliquées dès 2015, notamment le gel des cotisations sur la branche maladie et l'augmentation des cotisations sur la branche retraite.

**La Banque s'inscrit dans les perspectives suivantes :**

- Un soutien à l'économie dans un contexte qui devrait favoriser l'investissement, impactant favorablement les niveaux de crédit et le produit net bancaire,
- Une relative stabilité du chômage, des difficultés des ménages et des défaillances d'entreprises, stabilisant les niveaux d'impayés et le coût du risque de crédit,
- Un contexte de taux bas, favorisant l'activité de crédit, au détriment de la marge d'intérêts dans un contexte toujours concurrentiel sur les dépôts,
- L'application des mesures de plafonnement des tarifs visant à lutter contre la

cherté de la vie, avec un impact défavorable au niveau des commissions,

- Un accroissement de la pression sociale, pesant sur les budgets de fonctionnement,
- Un pilotage fin des masses bilancielles dans un cadre réglementaire accru.

Dans ces perspectives, la prudence reste de mise compte tenu des incertitudes pesant sur la relance économique et les besoins de financement des acteurs économiques de la place.

De manière pro active, les grands axes de la Banque sont établis sur les principes suivants :

- Un axe de développement de l'activité de crédit,
  - Des objectifs et actions commerciales à destination de nos clients, en vue de les accompagner dans la révolution des moyens de paiement et de développer le taux d'équipement client,
  - Un refinancement assuré par nos actionnaires et par nos partenaires (BEI),
  - La maîtrise, relative dans un contexte de pression sur les charges sociales, des charges de personnel par le non remplacement des départs,
  - Un plan d'investissement ambitieux : évolution technologique et montée de version du progiciel SAB AT, renouvellement du parc des GABS, construction d'agences et d'un immeuble groupe (HQE),
  - Une démarche RSE, favorisant les initiatives en faveur de la protection de l'environnement notamment grâce à la promotion des investissements durables au travers de financements adaptés et aux pratiques éco-responsables internes,
  - Un pilotage rigoureux des risques, un niveau de recouvrement objectif et une amélioration de la qualité du portefeuille pour un coût du risque contenu,
  - Des actions pour assurer la conformité permanente de la Banque aux normes réglementaires par des investissements informatiques et humains et par le pilotage de la structure du bilan.
- Ces perspectives auront, de manière générale, un impact favorable sur les niveaux d'activité de la Banque et sur les grands agrégats, encours de crédits, de dépôts et le Produit Net Bancaire. La Banque devra continuer d'être réactive et s'adapter pour piloter son modèle organisationnel, financier et commercial, afin de rester compétitive et de respecter les équilibres réglementaires.





# LE RÉSEAU BANCAIRE



## // UNE DISPONIBILITÉ ET UNE PROXIMITÉ RASSURANTES

La Banque SOCREDO a le souci majeur d'offrir à sa clientèle une proximité, dans sa relation et les services qu'elle propose, répartie dans les 5 archipels. La Banque SOCREDO compte 27 agences, assurant une présence sur tout le sol Polynésien et participe ainsi activement au développement de la bancarisation de l'ensemble des habitants du Pays.

## // UNE BANQUE PLUS PRATIQUE, PLUS PROCHE, PLUS DISPONIBLE...

Les services de Banque à Distance mis en place par La Banque SOCREDO permettent à ses clients de gagner du temps. Quand ils le désirent et où ils le désirent, les clients de la Banque SOCREDO peuvent gérer leurs comptes, vérifier leurs dernières opérations ou solde 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par internet, téléphone ou sms, en toute liberté. La Banque SOCREDO dispose par ailleurs d'un centre d'appel ouvert du lundi au vendredi de 6 h à 20 h et le samedi de 7 h à 13 h.

## // ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

**Île de Tahiti**  
Agence Siège social  
Agence Bruat  
Agence Tiare  
Agence Pomare  
Agence Tipaerui  
Agence Fare Ute  
Agence Mamao  
Agence Pirae  
Agence Arue  
Agence Faa'a aéroport  
Agence Faa'a ville  
Agence Mahina  
Agence Punaruu (Punaauia)  
Agence Paea  
Agence Papara  
Agence Taravao

**Île de Moorea**  
Agence Maharepa

**Îles Sous-le-Vent**  
Agence Fare (Huahine)  
Agence Uturoa (Raiatea)  
Agence Patio (Tahaa)  
Agence Vaitape  
(Bora Bora)

## // ARCHIPEL DES MARQUISES

Agence Hakahau (Ua Pou)  
Agence Taiohae (Nuku Hiva)  
Agence Atuona (Hiva Oa)

## // ARCHIPEL DES AUSTRALES

Agence Moerai (Rurutu)  
Agence Mataura (Tubuai)

## // ARCHIPEL DES TUAMOTU

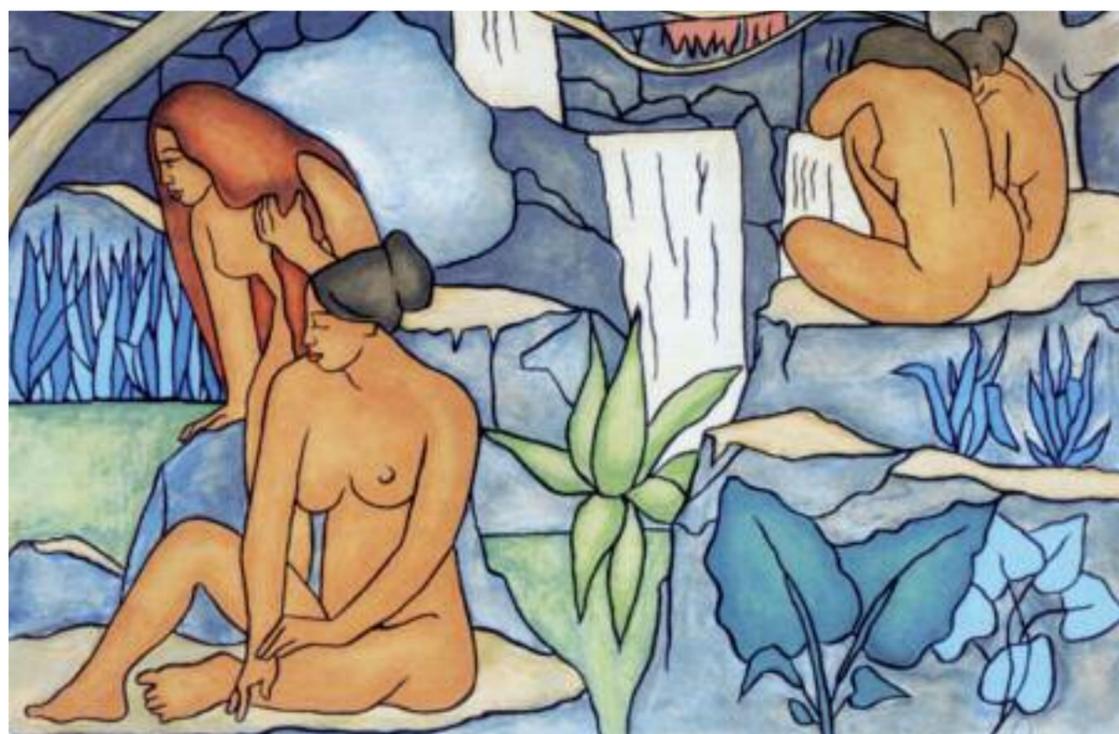
Agence Avatoru (Rangiroa)  
Bureau à Tiputa

## // TOURNÉES

Pour offrir un service bancaire aux populations les plus éloignées, la Banque SOCREDO réalise des tournées périodiques dans de nombreuses îles où la représentation permanente n'est pas assurée.

# L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

## EN 2014



### // L'activité de Crédit

L'encours brut des crédits (y compris créances rattachées) s'élève à 221,259 milliards de F CFP contre 220,510 milliards de F CFP en 2013, soit une hausse de 749 millions (+0,3 %).

Cette évolution de l'encours de crédit se décompose de la manière suivante :

- Augmentation des encours sains de 1,691 milliard de F CFP (+ 0,9 %),
- Baisse des encours douteux de -942 millions de F CFP (- 3,4 %), grâce notamment

aux efforts déployés en matière de maîtrise du risque de crédit à l'octroi, aux passages en pertes et aux actions de recouvrement.

Le taux de douteux se positionne au niveau de 12,2 % en 2014 contre 12,6 % en 2013. Par ailleurs, les provisions sur créances douteuses sont restées stables de 16,619 milliards de F CFP contre 16,720 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

### // L'activité de collecte des dépôts

À la fin de l'année 2014, les ressources provenant des dépôts de la clientèle (y compris les dettes représentées par un titre) augmentent de + 7,515 milliards de F CFP, pour atteindre 159,782 milliards de F CFP contre 152,267 milliards de F CFP en 2013.

La Banque a mené des actions pour capter des dépôts afin de couvrir le différentiel de refinancement nécessaire à son activité de crédit et de respecter les nouvelles exigences réglementaires sur la liquidité. L'encours des dépôts à terme est en forte progression +14 % suite à la concrétisation sur le 4<sup>e</sup> trimestre des placements d'institutionnels et de grands groupes d'entreprises.

La Banque a basé sa stratégie de collecte sur une rémunération attractive des dépôts moyens terme.

L'évolution des dépôts de la Banque SOCREDO a été rythmée, une fois encore, par les appels d'offre de la clientèle institutionnelle générant ainsi une grande volatilité sur le marché de la collecte entre les banques de la place. Cette concurrence est la résultante d'un marché de la collecte qui tend à s'assécher, malgré le rapatriement sur la place et qui génère de facto des tensions.

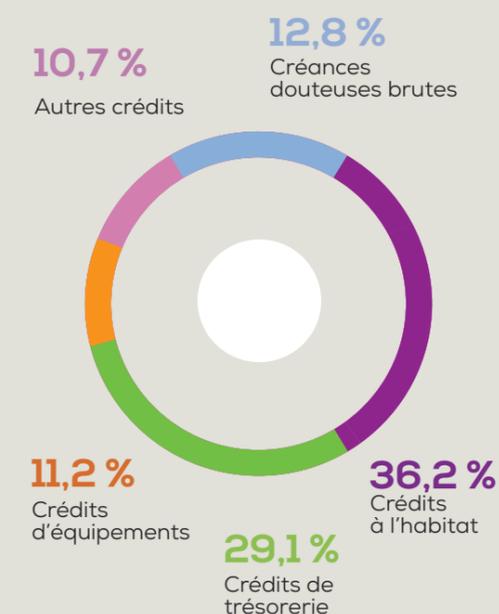
Dans ce contexte, l'augmentation des dépôts s'explique par :

- La hausse des dépôts à terme de +7,665 milliards de F CFP (+ 14 %),
- La hausse des comptes sur livrets de +520 millions de F CFP (+ 2 %),
- La stabilité du compartiment PEL CEL +98 millions de F CFP (+ 1 %),
- On note cependant la baisse des comptes ordinaires créditeurs de -729 millions de F CFP (- 1 %).



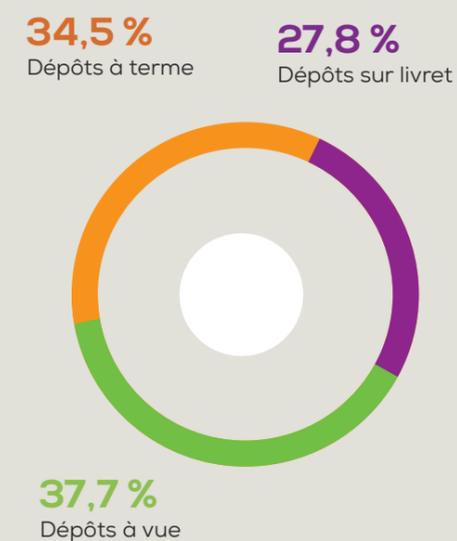
### // RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR NATURE EN CAPITAUX MOYENS

Réalisés 2014 / 219,3 milliards F.CFP



### // RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR NATURE EN CAPITAUX MOYEN

Réalisés 2014 / 152,5 milliards F.CFP



# LE GROUPE SOCREDO

22



## // OSB - OCÉANIQUE DE SERVICES BANCAIRES

L'OSB avec un effectif moyen de 80 personnes, exerce une activité d'exploitation de serveurs (monétiques et télématiques) et de gestion d'un parc de Guichets Automatiques de Banque et de Terminaux de Paiements Électroniques dans le cadre de l'interopérabilité monétique mise en place dans le Pays. Le chiffre d'affaires de 2014 s'établit à 1,366 milliard de F CFP.

## // OFINA - OCÉANIQUE DE FINANCEMENT

L'activité de cette filiale consiste à exploiter la licence AMEX en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie pour l'acquisition des flux commerçants et l'émission des cartes. Le produit net bancaire s'établit à 456 millions pour un résultat net de 50 M F CFP.

## // ODI - OCÉANIQUE D'INDUSTRIE

Cette structure montée en partenariat avec le groupe OPT emploie 22 personnes. L'activité est constituée par la réalisation des chèquiers, par l'édition (édition et mise sous pli de factures ou relevés) et par le traitement des chèques et des virements. Le chiffre d'affaires de 2014 s'établit à 372 millions de F CFP.

## // OCI - OCÉANIQUE DE CAPITAL INVESTISSEMENT

La SAS OCI a été créée le 28 novembre 2008 et est détenue à 100 % par la Banque SOCREDO. Cette filiale a pour objectif le partage et la gestion des titres de participation de la Banque SOCREDO.

## // S.C.I. PUERO

Durant l'année 2011, la S.C.I. PUERO, propriétaire de l'immeuble Tereva a poursuivi son programme de location auprès de l'OSB et de la société PITI. Le chiffre d'affaires de 2014 s'établit à 34 millions de F CFP.

## // EUURL RARE

L'EUURL RARE gère et administre les actifs immobiliers de la Banque. Son objet social lui permet le traitement, la gestion et le stockage des archives de tout objet et document.

23





# PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## // ACTIF

### a) Opérations de trésorerie

Cet agrégat reprend les opérations, toutes devises confondues, réalisées pour le compte propre de la Banque SOCREDO.

Il s'élève à 33,333 milliards de F CFP contre 31,206 milliards de F CFP en 2013, soit une progression de + 6,8 %.

Au 31 décembre 2014, il est composé des postes suivants :

- Liquidités courantes (encaisse billets et espèces, réserves obligatoires déposées à l'I.E.O.M., avoirs aux CCP) : 10,746 milliards de F CFP.
- Dépôts interbancaires (à vue et prêts à terme à des établissements de crédit) : 22,588 milliards de F CFP.

### b) Crédits à la clientèle

L'encours brut des crédits (y compris créances rattachées) s'élève à 221,259 milliards de F CFP contre 220,510 milliards de F CFP en 2013, soit une hausse de 749 millions (+0,3 %).

Cette évolution de l'encours de crédit se décompose de la manière suivante :

- Augmentation des encours sains de 1,691 milliard de F CFP (+ 0,9 %),
- Baisse des encours douteux de - 942 millions de F CFP (- 3,4 %), grâce notamment aux efforts déployés en matière de maîtrise du risque de crédit à l'octroi, aux passages en pertes et aux actions de recouvrement.

Le taux de douteux se positionne au niveau de 12,2 % en 2014 contre 12,6 % en 2013.

Par ailleurs, les provisions sur créances douteuses sont restées stables de 16,619 milliards de F CFP contre 16,720 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

### c) Opérations sur titres

Au 31 décembre 2014, elles correspondent au portefeuille d'obligations de type EMTN pour compte propre et de certificats de dépôts négociables souscrits en 2014. Le montant des opérations sur titres s'élève 6,693 milliards de F CFP à la clôture contre 2,052 milliards de F CFP en 2013.

### d) Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Ce poste se compose de titres de participation, de participations fiscales sous la forme de comptes courants d'associés et de certificats d'association souscrits dans le cadre de la cotisation au système de garantie des dépôts.

Il représente un total de 2,610 milliards de F CFP contre 2,588 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, soit une hausse de +0,9 %.

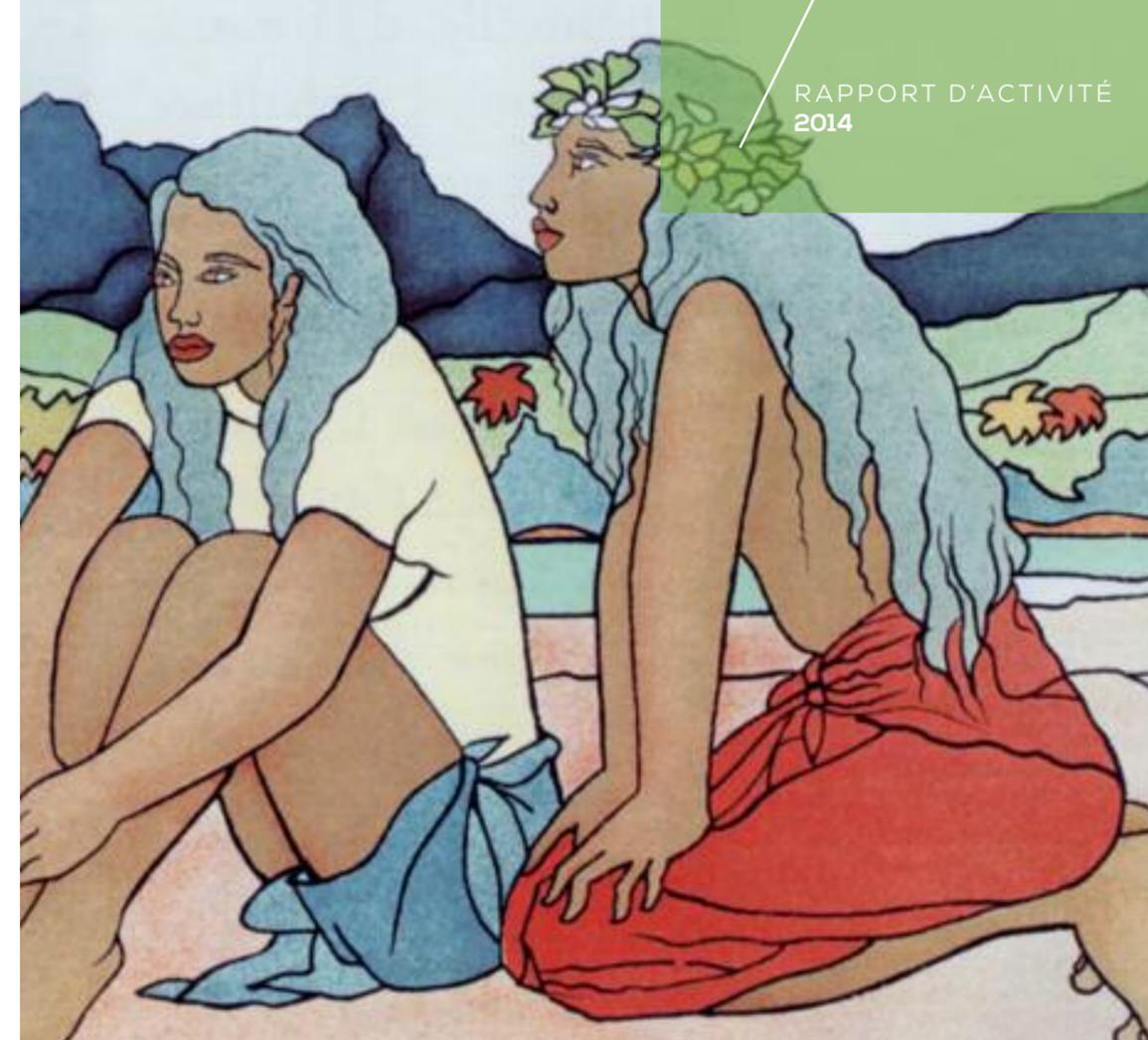
Les certificats d'association s'élèvent à 72 millions de F CFP.

### e) Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations s'élève à 3,274 milliards de F CFP contre 3,470 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

## +0,9 %

C'EST  
L'AUGMENTATION  
DES ENCOURS  
SAINS EN 2014



## // PASSIF

### a) Opérations interbancaires

Les ressources provenant des opérations interbancaires sont en augmentation de 307 millions de F CFP et s'élèvent à 51,867 milliards de F CFP contre 51,560 milliards de F CFP en 2013.

La Banque SOCREDO a signé et décaissé une nouvelle ligne de refinancement à long terme auprès de son actionnaire de référence, l'AFD, pour 45 millions d'Euros. Un premier versement a été débloqué le 29 septembre 2014 à hauteur de 30 millions d'Euros. Le deuxième versement a été débloqué le 14 décembre 2014 pour un montant de 15 millions d'Euros.

### b) Dépôts de la clientèle

À la fin de l'année 2014, les ressources provenant des dépôts de la clientèle (y compris les dettes représentées par un titre) augmentent de + 7,515 milliards de F CFP, pour atteindre 159,782 milliards de F CFP contre 152,267 milliards de F CFP en 2013.

La Banque a mené des actions pour capter des dépôts afin de couvrir le différentiel de refinancement nécessaire à son activité de crédit et de respecter les nouvelles exigences réglementaires sur la liquidité. L'encours des dépôts à terme est en forte progression +14 % suite à la concrétisation sur le 4<sup>e</sup> trimestre des placements d'institutionnels et de grands groupes d'entreprises.

La Banque a basé sa stratégie de collecte sur une rémunération attractive des dépôts moyens terme.

L'évolution des dépôts de la Banque SOCREDO a été rythmée, une fois encore, par les appels d'offre de la clientèle institutionnelle générant ainsi une grande volatilité sur le marché de la collecte entre les banques de la place. Cette concurrence est la résultante d'un marché de la collecte qui tend à s'assécher, malgré le rapatriement sur la place et qui génère de facto des tensions.

Dans ce contexte, l'augmentation des dépôts s'explique par :

- La hausse des dépôts à terme de + 7,665 milliards de F CFP (+ 14 %),



+3,7 %

C'EST  
L'AUGMENTATION  
DES CAPITAUX  
PROPRES EN 2014

- La hausse des comptes sur livrets de + 520 millions de F CFP (+ 2 %),
- La stabilité du compartiment PEL CEL + 98 millions de F CFP (+ 1 %),
- On note cependant la baisse des comptes ordinaires créditeurs de - 729 millions de F CFP (- 1 %).

**c) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges totalisent 2,514 milliards de F CFP contre 2,445 milliards de F CFP au 31 décembre 2013. Elles se composent des provisions suivantes :

- La provision pour risque de crédit à hauteur de 1,243 milliard de F CFP, dont :
  - 628,2 millions de F CFP au titre de l'anticipation du risque de crédit sur les clients particuliers, professionnels et entreprises sains ayant un impayé,
  - 324 millions de F CFP au titre d'une provision sur les écarts entre la comptabilité et la gestion identifiés sur les créances douteuses et les provisions,
  - 307,7 millions de F CFP au titre d'une provision de prudence sur une contrepartie sensible présentant des incertitudes à la clôture du 31 décembre 2014.
- Les provisions pour litiges à hauteur de 640,6 millions de F CFP, dont 582,2 millions de F CFP sur le litige avec la Caisse de Prévoyance Sociale.
- Les provisions constituées sur les engagements de garantie (hors bilan) délivrés par la Banque à sa clientèle à hauteur de 542,5 millions de F CFP.
- La provision pour engagement PEL CEL qui s'élève à 71,3 millions de F CFP.
- Les provisions pour autres risques et charges à hauteur de 17 millions de F CFP.

**d) Capitaux propres**

Les capitaux propres (FRBG inclus) totalisent 34,149 milliards de F CFP contre 33,007 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, soit une augmentation de + 3,7 %.

Cette variation s'explique par le niveau du résultat 2014, qui s'établit à 1,142 milliard de F CFP.

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2013, lequel a été affecté :

- À la Réserve légale de 5 % du résultat soit un montant de 42,9 millions de F CFP.
- Aux Réserves facultatives pour un montant de 814,2 millions de F CFP.

**// LE HORS BILAN****a) Engagements donnés**

Totalisant 34,692 milliards de F CFP en fin d'année contre 31,556 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, les engagements donnés ont augmenté de + 3,135 milliards de F CFP, soit une hausse de + 10 %.

Leur principale composante reste les engagements de financement en faveur de la clientèle (crédits confirmés non débloqués, découverts autorisés non utilisés) qui augmentent de + 9,5 % et s'élèvent à 24,064 milliards de F CFP contre 21,976 milliards de F CFP en 2013. Cette hausse est notamment liée à la progression des offres de crédit à nos clients ou prospects en 2014.

Les engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit correspondent principalement aux contre garanties données à la BRED par la Banque SOCREDO en garantie d'opérations sur produits structurés conclus entre la clientèle et la BRED (925,9 millions de F CFP), aux garanties données en faveur de Crédit Logement (146,2 millions de F CFP) et aux valeurs affectées en garantie à l'IEOM dans le cadre du réescompte (86,6 millions de F CFP). On note également la garantie à première demande octroyée à la filiale OFINA dans le cadre du partenariat avec American Express (394,5 millions de F CFP).

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle augmentent de + 20,88 % pour atteindre 7,012 milliards de F CFP contre 5,801 milliards de F CFP en 2013 dont cautions bancaires (4,719 milliards de F CFP), garanties bancaires d'achèvement (1,122 milliard de F CFP), engagements de garantie financière (302,2 millions de F CFP).

**b) Engagements reçus**

Les engagements reçus sont en augmentation de + 9 % pour s'établir à 30,328 milliards de F CFP contre 27,828 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

Les engagements de financement reçus d'établissement de crédit restent inchangés et représentent 12,530 milliards de F CFP au 31 décembre 2014. Ils sont constitués de :

- La ligne de refinancement de 60 millions d'Euros de l'AFD (7,160 milliards de F CFP),

- La ligne d'escompte chèque IEOM de 30 millions d'Euros (3,580 milliards de F CFP),
- La ligne de refinancement de BNP de 15 millions d'Euros (1,7890 milliard de F CFP).

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit s'élèvent à 17,798 milliards de F CFP contre 15,298 milliards de F CFP au 31 décembre 2013. Cette variation correspond en grande partie à l'augmentation des garanties délivrées par Crédit Logement en garantie des prêts à l'habitat octroyés à la clientèle.

Au 31 décembre 2014, les engagements se décomposent ainsi :

- Les engagements de garantie reçus dans le cadre du partenariat Crédit Logement à hauteur de 11,365 milliards de F CFP contre 8,960 milliards de F CFP en 2013,
- Les garanties à première demande reçues de l'AFD à hauteur de 5,290 milliards de F CFP dont 4,780 milliards au titre du prêt octroyé au Pays,
- Les engagements de garantie reçus du FGIP (SOGEFOM) garantissant les prêts octroyés par la Banque à hauteur de 1,143 milliard de F CFP.

**// LE COMPTE DE RÉSULTAT****a) Produit net bancaire**

En 2014, le PNB diminue de - 1,43 % par rapport à 2013, et atteint 9,138 milliards de F CFP contre 9,270 milliards de F CFP sur l'exercice précédent.

La diminution du PNB s'explique par la dégradation de la marge nette d'intérêts sur les opérations clientèle (-44 millions de F CFP) et interbancaires (-24 millions de F CFP). Cette baisse mécanique des produits d'intérêts résulte principalement d'une contraction des rendements dans un contexte de baisse des taux.

La marge nette d'intérêts sur opérations clientèles est en baisse maîtrisée (- 0,6 %) grâce au maintien des niveaux d'activité et une politique de préservation des marges. Par ailleurs, la baisse des charges d'intérêts sur la collecte des dépôts (- 3,2 %) est plus importante que la baisse des produits d'intérêts (-1,1 %) sur les crédits ; ce qui permet de maîtriser la marge nette d'intérêts sur clientèle.

En effet, le rendement des crédits continue de s'effriter compte tenu d'une concurrence locale exerçant des pressions baissières sur les marges au regard des taux de marché, alors que l'activité de crédit fait face à un niveau soutenu de risques et une raréfaction des demandes. En parallèle, l'érosion de la collecte tend à renchérir le coût de la liquidité dans un contexte concurrentiel en particulier sur les grandes signatures (Institutionnels, Entreprises) et de plus en plus sur la clientèle haut de gamme. De ce fait, la Banque a basé sa stratégie de collecte par une rémunération attractive des dépôts moyens termes (rémunération des placements en faveur du rallongement des maturités). La marge nette d'intérêts globale toutes opérations confondues continue de diminuer de - 1,3 % pour s'établir à 6,750 milliards de F CFP contre 6,839 milliards de F CFP en 2013. Elle s'analyse comme suit :

- Le coût net d'intérêts sur les opérations interbancaires est en hausse (+ 1,8 %) et s'élève à - 1,382 milliard de F CFP contre - 1,358 milliard de F CFP en 2013.
- La marge nette d'intérêts sur les opérations clientèles se maintient à 8,005 milliards de F CFP contre 8,050 milliards de F CFP en 2013.

Enfin, après avoir enregistré une hausse de + 7 % en 2013, le poste des commissions enregistre une baisse de - 1,4 % passant de 1,983 milliard de F CFP en 2013 à 1,956 milliard de F CFP en 2014. Les commissions nettes se contractent de - 28 millions de F CFP, suite au reclassement des frais d'affranchissement (- 80 millions de F CFP), compensé par le relèvement de la rétrocession de l'assurance décès (+ 70 millions de F CFP).

Les produits liés aux commissions sont en hausse de + 2,5% et s'élèvent à 3,301 milliards de F CFP contre 3,219 milliards de F CFP en 2013. Les charges liées aux commissions augmentent de + 8,8 % passant de 1,236 milliard de F CFP en 2013 à 1,345 milliard de F CFP en 2014.

En 2014, les frais d'affranchissement de courrier ont été reclassés en diminution du PNB pour 81 millions de F CFP. A périmètre constant (sans ce reclassement), les commissions nettes seraient en hausse de 53 millions de F CFP, soit une hausse de + 2,7 % par rapport à 2013.

+8,8 %

C'EST  
L'AUGMENTATION  
DES CHARGES  
LIÉES AUX  
COMMISSIONS



65,6 %

C'EST LE  
COEFFICIENT NET  
D'EXPLOITATION  
POUR 2014**b) Charges générales d'exploitation**

Dans la continuité de la politique de rigueur menée sur le budget mise en place depuis 2011, les charges générales d'exploitation sont maîtrisées s'élevant à 5,510 milliards de F CFP contre 5,602 milliards de FCFP en 2013, soit une baisse de -1,65 %.

Les charges de personnel diminuent de -2,63 % pour s'établir à 3,991 milliards de F CFP contre 4,099 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

La Banque a utilisé différents leviers pour piloter l'évolution de la masse salariale, notamment celui de la consommation des congés du personnel.

En parallèle, la politique visant à favoriser la mobilité du personnel au sein des filiales du groupe pour assurer des missions spécifiques de contrôle et d'encadrement, se poursuit. Le coût des prestations fournies par ce personnel en détachement est refacturé aux filiales. Cette refacturation vient ainsi en déduction de la masse salariale de la Banque.

Sur l'année 2014, 11 salariés sont concernés pour un montant total facturé au groupe de 151 millions de F CFP.

Dans le cadre du budget d'austérité, les départs volontaires et anticipés à la retraite ne sont pas remplacés.

L'intéressement des salariés atteint 127 millions de F CFP contre 95 millions de F CFP en 2013. Les autres frais administratifs sont en légère hausse + 1,03 % et s'élevaient à 1,518 milliard de F CFP contre 1,503 milliard de F CFP en 2013.

- Les impôts et taxes (patente, impôts fonciers, taxe sur le produit net bancaire,...) en hausse de + 20,3 % s'établissent à 503,5 millions de F CFP contre 418,6 millions de F CFP en 2013. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du taux de la taxe PNB de 3 % à 4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Les services extérieurs en baisse de - 6,4 % s'élevaient à 1,015 milliard de F CFP. En 2014, les renégociations à la baisse des contrats auprès des prestataires de services continuent de produire leurs effets en matière de réduction des charges. Celles-ci permettent de dégager des économies pérennes pour la Banque.

La baisse est toutefois imputable en grande partie au reclassement des frais d'affranchissement dans le produit net bancaire.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 485,4 millions de F CFP contre 514,6 millions de F CFP en 2013, soit une diminution de - 5,69 %. Cela est la conséquence de la réduction de la politique d'investissement de ces dernières années. Au 31 décembre 2014, le coefficient net d'exploitation y compris l'intéressement s'améliore et s'établit à 65,6% contre 66 % en 2013.

**c) Coût du risque**

Le coût du risque est constitué par les risques inhérents à l'activité de crédit et par les risques opérationnels. Il s'élève à 925 millions de F CFP au 31 décembre 2014 contre 2,079 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

Le coût du risque de crédit s'élève à 868 millions de F CFP et on note à l'intérieur du coût du risque de crédit, les variations significatives suivantes entre le réalisé 2014 et le réalisé 2013 :

- Une diminution du coût du risque sur les encours douteux et contentieux avec une reprise de +250 millions de F CFP.

- Malgré l'élargissement en 2014 du périmètre des encours sains provisionnés (le marché des particuliers a été étendu au marché des professionnels, aux clients gérés au Service recouvrement amiable et à ceux du marché des entreprises dont l'encours consolidé est inférieur à 20 millions de F CFP), le niveau de coût du risque sur les encours sains s'est réduit de 784 millions de F CFP à 628 millions, soit une reprise de +156 millions de F CFP,

- Au 31 décembre 2014, une provision a été constituée sur une contrepartie sensible pour un montant de -308 millions de F CFP. Bien que cette entité ne présente aucun impayé, la constitution de cette provision a été préconisée par mesure de prudence, compte tenu du contexte de dégradation du secteur automobile, plus marquée pour ce client, et d'autres inquiétudes quant à la gouvernance du groupe.

Le coût du risque opérationnel s'inscrit à -57 millions de F CFP contre -373 millions de F CFP en 2013 :

- Pour mémoire, le coût du risque opérationnel 2013 était principalement composé du provisionnement du risque CPS avéré 2011 et 2012 et du risque potentiel 2013.

En 2014, le risque CPS a été abondé de -125 millions de F CFP. Pour un risque total inscrit à hauteur de 582 millions de F CFP au 31 décembre 2014.

- L'exercice 2014 est aussi marqué par l'issue favorable du risque fiscal MOEHAU, et la levée du risque à hauteur de +94 millions de F CFP.

**d) Résultat net sur actifs immobilisés**

Le résultat net sur actifs immobilisés s'élève à 26 millions de F CFP contre 66 millions de F CFP en 2013.

**e) Résultat exceptionnel**

Les résultats des opérations de défiscalisation sont classés dans le poste « Résultat exceptionnel ». En 2014, le résultat exceptionnel est négatif et s'élève à - 312 millions de F CFP contre + 74,7 millions de F CFP en 2013.

**f) Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés s'élève à 790,1 millions de F CFP en 2014 contre 359,1 millions de F CFP en 2013.

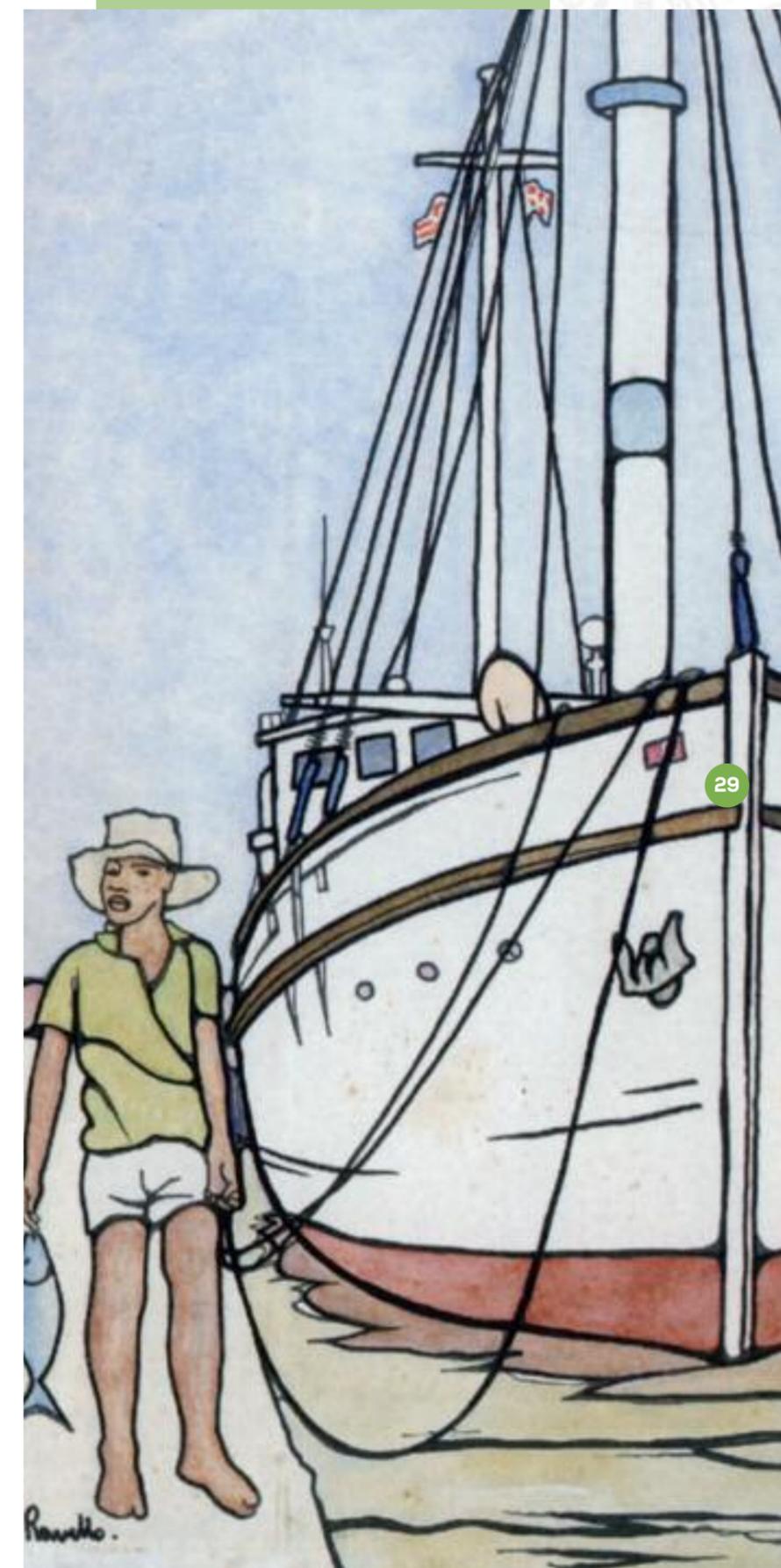
En 2014, le montant des crédits d'impôts imputés sur l'impôt de l'exercice s'élève à 358,5 millions de F CFP (limite de 50 % de l'IS) contre 167,5 millions de F CFP en 2013. Le taux moyen d'imposition 2014 est de 56,07 % du résultat fiscal.

**g) Résultat net**

Après déduction du montant de l'impôt sur les bénéficiaires, l'exercice clos au 31 décembre 2014 fait apparaître un résultat net de 1,142 milliard de F CFP contre 857 millions de F CFP au 31 décembre 2013, soit une augmentation de + 33,2 %.

Le résultat net de la Banque de l'exercice 2014 s'améliore malgré un produit net bancaire en léger repli, et ce, du fait d'un coût du risque maîtrisé.

Cependant, ce constat positif ne doit pas masquer le contexte défavorable dans lequel la Banque a évolué et sera amenée à évoluer sur l'année 2015. La diminution du PNB et le niveau de risque restent les préoccupations majeures de la Banque.





## DONNÉES FINANCIÈRES 2014

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32
Les comptes sociaux	34
Principes comptables	38
Notes relatives au 31 décembre 2014	46
Notes relatives au hors bilan au 31 décembre 2014	70
Notes relatives au compte de résultat au 31 décembre 2014	74
Ratios prudentiels	84
Autres informations	92



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE SOCREDO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## // I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes

comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## // II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes ; nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes V.2, V.9 et VI.12 et de l'annexe aux comptes annuels, votre banque constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Provisionnement des risques opérationnels

Comme indiqué dans les notes V.9 et VI.12 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour risque a été constituée pour couvrir un litige avec la CPS. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie.

#### Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre banque sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note V.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre banque constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes V.9 et VI.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## // III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Papeete, le 30 mars 2015

Pour la S.A.R.L. KPMG  
Membre de KPMG International

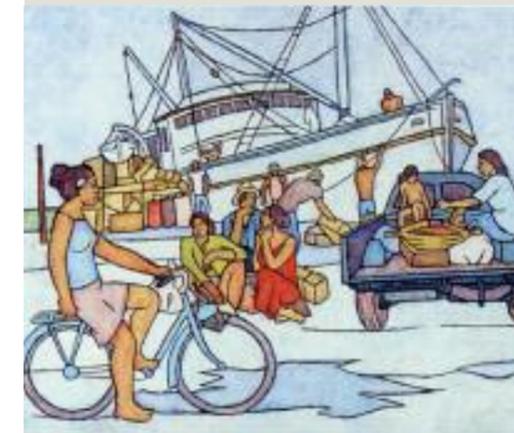


Jean-Louis PELLOUX et Simon CHAIZE  
Commissaires aux comptes Associés

Pour la SCP GOSSE-PARION-  
CHANGUES-MENARD-ALBERT  
Membre de BDO International Ltd



Christophe PARION et Nicolas MENARD  
Commissaires aux comptes Associés





# LES COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre 2014 (montants en F.CFP)

Actif	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilés</b>	<b>33 333 373 192</b>	<b>31 206 014 635</b>
Caisse, banques centrales, CCP	10 745 554 257	10 777 883 978
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	22 587 818 935	20 428 130 657
<b>Créance sur la clientèle</b>	<b>204 640 070 122</b>	<b>203 789 527 798</b>
<b>Opérations sur titres</b>	<b>6 693 187 427</b>	<b>2 052 102 629</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 394 856 099	1 753 771 301
Actions et autres titres à revenu variable	298 331 328	298 331 328
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>5 884 606 167</b>	<b>6 058 099 834</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	173 671 592	173 655 689
Parts dans les entreprises liées	2 436 600 000	2 414 520 089
Immobilisations incorporelles	618 035 245	753 654 765
Immobilisations corporelles	2 656 299 330	2 716 269 291
<b>Capital souscrit non versé</b>		
<b>Actions propres</b>		
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 185 198 115</b>	<b>1 456 991 524</b>
Autres actifs	362 928 879	451 032 721
Comptes de régularisation	822 269 236	1 005 958 803
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>251 736 435 023</b>	<b>244 562 736 421</b>

Bilan au 31 décembre 2014 (montants en F.CFP)

Passif	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilés</b>	<b>51 866 929 166</b>	<b>51 560 425 013</b>
Banques centrales, CCP	2 000	1 104
Dettes envers sur les établissements de crédit	51 866 927 166	51 560 423 909
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>159 781 553 138</b>	<b>152 266 592 043</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	43 006 584 273	42 388 524 236
Autres dettes	116 774 968 865	109 878 067 807
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>3 424 420 174</b>	<b>5 283 379 624</b>
Autres passifs	1 528 760 075	836 210 593
Comptes de régularisation	1 895 660 099	4 447 169 031
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>2 514 259 157</b>	<b>2 444 971 382</b>
Provisions pour risques et charges	2 514 259 157	2 444 971 382
Dettes subordonnées		
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>1 909 981 235</b>	<b>1 909 981 235</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>32 239 292 153</b>	<b>31 097 387 123</b>
Capital souscrit	22 000 000 000	22 000 000 000
Primes d'émission	242 647 500	242 647 500
Réserves	8 854 739 623	7 997 659 254
Écart de réévaluation		0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice	1 141 905 030	857 080 369
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>251 736 435 023</b>	<b>244 562 736 421</b>



Hors-bilan au 31 décembre 2014 (montants en F.CFP)

Hors-bilan	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>	<b>34 691 612 742</b>	<b>31 556 329 173</b>
<b>Engagement de financement</b>	<b>26 126 568 021</b>	<b>24 036 300 205</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 062 536 145	2 060 097 210
Engagements en faveur de la clientèle	24 064 031 876	21 976 202 995
<b>Engagement de garantie</b>	<b>8 565 044 721</b>	<b>7 520 028 968</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 553 175 302	1 719 407 231
Engagements d'ordre de la clientèle	7 011 869 419	5 800 621 737
<b>Engagement sur titres</b>		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
<b>Engagements reçus</b>	<b>30 328 218 861</b>	<b>27 827 625 392</b>
<b>Engagement de financement</b>	<b>12 529 832 935</b>	<b>12 529 832 935</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 529 832 935	12 529 832 935
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagement de garantie</b>	<b>17 798 385 926</b>	<b>15 297 792 457</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 798 385 926	15 297 792 457
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagement sur titres</b>		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

36

Compte de résultat au 31 décembre 2014 (montants en F.CFP)

Compte de résultat	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	10 234 406 701	10 313 985 170
Intérêts et charges assimilés	(3 484 721 578)	(3 474 704 305)
Revenus des titres à revenu variable	111 935 631	125 549 626
Commissions (produits)	3 300 956 009	3 219 390 845
Commissions (charges)	(1 345 220 003)	(1 235 961 367)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	253 828 410	229 892 971
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	24 968 116	29 555 081
Autres produits d'exploitation bancaire	54 872 983	71 134 758
Autres charges d'exploitation bancaire	(12 899 768)	(8 557 110)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9 138 126 501</b>	<b>9 270 285 669</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(5 509 504 433)</b>	<b>(5 601 778 810)</b>
Frais de personnel	(3 991 307 529)	(4 099 049 421)
Autres frais administratifs	(1 518 196 904)	(1 502 729 389)
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(485 371 975)</b>	<b>(514 630 296)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 143 250 093</b>	<b>3 153 876 563</b>
Coût du risque	(925 362 558)	(2 078 528 782)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 217 887 535</b>	<b>1 075 347 781</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	<b>26 191 698</b>	<b>66 160 817</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2 244 079 233</b>	<b>1 141 508 598</b>
Résultat exceptionnel	(312 038 033)	74 680 134
Impôt sur les bénéfices	(790 136 170)	(359 108 363)
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>Résultat net</b>	<b>1 141 905 030</b>	<b>857 080 369</b>

37

# PRINCIPES COMPTABLES

## // ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

### La chute des taux :

• L'année 2014 est marquée par la chute globale des taux, après avoir observé une repentification de la courbe des taux long terme en 2013. Au 31 décembre 2014, ces taux atteignent des plateaux historiquement bas, tirant à la baisse les taux de crédits offerts à la clientèle.

• Le 04 septembre 2014, la BCE a baissé à nouveau son principal taux directeur à son plus bas niveau : 0,05 % (contre 0,15 % depuis juin 2014). Le taux de facilité de dépôt a lui aussi été revu à -0,2 % contre -0,1 % auparavant. Ces baisses successives n'ont cependant pas permis à la zone euro de sortir du marasme économique. L'inflation a continué sa chute, tombant même sous la barre du zéro en décembre, une première depuis 2009.

• On observe ainsi sur la place polynésienne :

- Une baisse à 0 % du taux de rémunération des placements auprès de l'IEOM depuis le 14 avril 2014,
- Une baisse du taux de facilité de prêt marginal à 0,3 % depuis décembre 2014 (soit -10 points de base),
- Une baisse du taux de réescompte de 10 points de base, ramenant le taux à 0,05 % depuis décembre 2014,
- La baisse des taux CSL à 0,50 % au 1<sup>er</sup> novembre 2014, au lieu de 0,75 %.

### Le contexte économique et fiscal :

• En novembre 2014, l'agence de notation Standard and Poor's a maintenu l'évaluation BB+ de la Polynésie française, avec des perspectives positives. L'agence considère que la Polynésie française améliore

progressivement ses capacités d'autofinancement et que le Pays a normalisé son accès aux financements externes. Néanmoins, l'agence pointe toujours une économie qui souffre de faiblesses structurelles et dont les perspectives de croissance demeurent encore incertaines.

• La réforme fiscale, initiée en juillet 2013, a continué de produire ses effets sur les comptes clos au 31 décembre 2014 de la Banque SOCREDO :

- Taxe sur le produit net bancaire : augmentation du taux de 3 % à 4 %, avec un impact, année pleine, sur 2014 de + 90 millions de F CFP de taxes.
- Retenue à la source sur les revenus des non-résidents : augmentation du taux de 10 % à 20 %.

Pour mémoire, la réforme de l'IS, de la CSIS, de la défiscalisation et de la TVA établie par la loi du Pays du 16 juillet 2013 a été rendue applicable dès 2013.

• Les réunions avec l'IEOM et la Fédération Française des Banques (FFB) ont eu lieu concernant la conjoncture économique, l'introduction des nouveaux billets en francs CFP, la commission de surendettement, les baisses successives de taux et le plafonnement des commissions dans le cadre de la Loi Lurel et du rapport Constans.

### Les évolutions réglementaires :

• Le secteur bancaire a connu en 2014 de nombreuses évolutions réglementaires, conséquences de la crise financière et économique de 2007. L'arsenal réglementaire s'est notamment renforcé dans les domaines de la prévention des risques systémiques et de la protection des déposants :

- Sous l'appellation « Bâle III », les nouvelles

règles, visent principalement à renforcer le niveau et la qualité des fonds propres par la mise en place du ratio de levier et à améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité à un mois LCR et ratio de liquidité à un an NSFR).

• La réglementation FATCA oblige les banques et les institutions financières dont la Banque SOCREDO à coopérer avec l'administration fiscale américaine afin de déclarer les avoirs des ressortissants américains.

• Le projet « Vue Unique Client » a pour objectif de faciliter le remboursement des dépôts des épargnants en cas de défaillance d'un établissement financier dans le cadre du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

• L'Espace unique de paiement en euros, en anglais Single Euro Payment Area (SEPA), est un espace de paiement en euros unifié mis en place par les banques membres de l'EPC (Conseil européen des paiements) en réponse à la demande de la Commission européenne. Cette initiative vise à harmoniser les moyens de paiement en euros entre les pays membres (virements, prélèvements, carte bancaire).

• De nouvelles dispositions législatives et réglementaires sont intervenues depuis le 20 août 2014 (et promulguées par les arrêtés des 3 et 13 novembre 2014) modifiant substantiellement le dispositif de contrôle interne (abrogation du règlement 97-02) et les règles de gouvernance.

- Le règlement n°2014-07 relatif aux comptes des ent reprises du secteur bancaire regroupe l'ensemble des textes comptables bancaires français en vigueur, les « anciens » règlements CRC et CRB sont ainsi abrogés, ce, dans un double objectif de réunir dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables

applicables en France et d'intégrer le nouveau cadre réglementaire européen du paquet CRD IV (Capital Requirement Directive).

### Le risque de crédit :

• Concernant le risque de crédit : au 31 décembre 2014, le coût du risque de crédit s'établit à 868 millions de F CFP contre 1 706 millions de F CFP en 2013, avec un taux de douteux stable de 12,2 % en 2014 contre 12,6 % en 2013.

Le taux de provision sur les créances douteuses passe de 59,9 % au 31 décembre 2013 à 61,5 % au 31 décembre 2014.

### Les risques fiscaux et sociaux :

• Concernant le risque opérationnel social, la Banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle par la Caisse de Prévoyance Sociale sur les exercices 2011 et 2012.

• La lettre d'observations de la CPS reçue le 26 novembre 2013 a fait l'objet d'une réponse de la Banque, rejetant les motifs de redressement et argumentant solidement sa position.

• Le 18 février 2014, la Banque a reçu la réponse de la CPS rejetant l'ensemble de ses arguments et confirmant le redressement. Suite à la réception de la mise en demeure le 12 mai 2014, et de la contrainte le 10 juin 2014, la Banque a porté opposition le 17 juin 2014.

Au-delà du bien-fondé de la position de la CPS, les jugements rendus par le Tribunal du travail contradictoires et le manque de visibilité à ce stade de la procédure ont conduit la Banque SOCREDO à retenir l'existence d'une obligation au 31 décembre 2014.





Au 31 décembre 2014, la provision pour litige s'élève à 582 millions de F CFP contre 457 millions de F CFP au 31 décembre 2013, soit une dotation sur l'exercice 2014 de 125 millions de F CFP.

Le risque attaché à ce litige, portant sur les années 2011 à 2014, est inscrit dans les livres de la Banque au passif en provisions pour risques et charges par la contrepartie du coût du risque.

- Concernant le risque opérationnel fiscal, attaché à la réception le 12 décembre 2011, d'une notification de redressement fiscal remettant en cause l'imputation de crédit d'impôt en 2006 et inscrit en risque à la clôture de l'exercice 2011 à hauteur de 94 millions de F CFP, la Banque a initié courant 2013 et 2014 différents recours contentieux.

Au final, le Tribunal administratif a rendu et notifié son jugement le 15 juillet 2014 déchargeant la Banque des impositions au titre du redressement fiscal et des intérêts de retard.

Le risque de 94 millions de F CFP inscrit dans les livres au 31 décembre 2013 a été intégralement repris.

La procédure suit cependant son cours, la Polynésie française ayant interjeté appel de la décision.

## // PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les états financiers de la Banque SOCREDO sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Ils sont présentés conformément au format défini par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Ils sont présentés, pour les aspects généraux, en conformité avec les règles comptables posées par la délibération n°2011-13 de l'Assemblée de Polynésie française du 5 mai 2011 adoptant un nouveau plan comptable général applicable aux comptes clos à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2012.

### 1. Changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus sur l'exercice 2014

Néant

### 2. Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ils comprennent l'ensemble des créances sur la clientèle y compris les créances subordonnées (prêts participatifs) et les créances affacturées.

La Banque SOCREDO applique le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC relatif au risque de crédit.

#### a) Créances saines

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

#### b) Impayés

Sont qualifiées d'impayées les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur à 3 mois.

#### c) Créances restructurées

La restructuration est une opération qui permet à la Banque SOCREDO, en réaménageant les engagements du client, de recouvrer ses « encours porteurs d'un risque de crédit avéré » définis par l'article 2221-5 relatif au traitement du risque de crédit du règlement de l'ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

La restructuration consiste à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, montant en capital etc.) afin de les rendre compatibles avec la capacité de paiement « actuelle » du client, et permettre aux contreparties d'honorer le règlement des échéances.

La restructuration peut également comporter des abandons de créances en principal ou en intérêt, échu ou couru. Tout abandon est constaté en perte.

Au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. En raison de son caractère non significatif, la Banque ne comptabilise pas la décote

lors du traitement des crédits restructurés. Dans le principe, les créances restructurées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

#### d) Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, etc.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, la Banque SOCREDO distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis.

#### e) Créances douteuses non compromises

Ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### f) Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis. Les intérêts après le transfert en encours douteux compromis sont comptabilisés au bilan depuis avril 2012 (refonte comptable). La Banque applique la règle dite de la « contagion ». Cette dernière consiste à déclasser l'ensemble des engagements sur un même client (y compris les engagements de hors-bilan et les participations) en créances douteuses, dès lors qu'un de ses concours est classé en créances douteuses.

#### g) Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est en encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque SOCREDO par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondants, à la seule exception de celles relatives aux engagements de hors-bilan qui apparaissent au passif. La Banque constitue des provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les provisions sont ajustées à chaque arrêté et réactualisées en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.



Conformément aux dispositions de l'article 2231-2 du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit, la Banque SOCREDO a mis en application en 2005 la méthode d'actualisation des flux prévisionnels lors de l'évaluation de la provision.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude contrepartie par contrepartie est remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Le modèle de provisionnement statistique consiste en l'application de différents taux distinguant d'une part, les créances retail douteux non contentieux (douteux inventaire BAFI), et d'autre part, les créances retail douteux contentieux pour lesquelles des taux statistiques ont été définis par nature de créance. Les taux de provisionnement statistique sont définis ci-après pour l'exercice 2014 :

#### Taux statistiques sur les créances retail douteux non contentieux

Créance Retail BAFI	Taux statistique
Avec garantie	36,644 %
Sans garantie	61,533 %

#### Taux statistiques sur les créances retail douteux contentieux

Type de créance	Avec ou sans garantie	Taux statistique
Autre créance	Oui	95,669 %
Autre créance	Non	85,639 %
Consolidation	Oui	86,922 %
Consolidation	Non	95,808 %
Habitat	Oui	85,187 %
Habitat	Non	93,807 %

En outre, la Banque SOCREDO provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses selon l'article 2231-5 du règlement n°2014-07 du

26 novembre 2014 de l'ANC.

### 3. Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 95.04 du CRBF, l'instruction 94.05 de l'ACPR, l'instruction 2000.12 de l'ACPR, le règlement 2000.02 du CRC et le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC. La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### 4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit. L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. À la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres (valeur mathématique et quote-part de détention), les cours moyens de bourse des derniers mois.

### Souscriptions pour incitations fiscales à l'investissement

Les personnes morales redevables de l'impôt sur les sociétés qui participent au financement de programmes d'investissements agréés par la Polynésie française bénéficient, sous certaines conditions, d'un crédit impôt imputable dans la limite de 50 % de l'impôt sur les sociétés.

À ce titre, dans le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » sont incluses les avances en compte courant versées dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement. Une provision pour dépréciation, correspondant au montant de l'abandon de créance (prédéfini par convention), est constituée. La Banque a pour obligation de conserver les titres et créances jusqu'à l'obtention du certificat de conformité et du remboursement de l'avance en compte courant nette de l'abandon.

Le profit réalisé par la Banque sur ces opérations est constitué par la différence entre le crédit d'impôt dont elle bénéficie et la rétrocession d'une partie de ce crédit d'impôt à la société promotrice sous forme d'abandon de créance (fixé par convention).

Lorsque pour un projet donné, la totalité du crédit d'impôt n'a pas été utilisée dès l'exercice au cours duquel le financement est effectué et si la Banque présente des éléments démontrant qu'elle pourra sans aucun doute utiliser le solde du crédit d'impôt lors des exercices suivants, il est possible de décaler sur les exercices suivants, par un compte de charge constatée d'avance, la charge nette liée à l'abandon de créance pour la différence entre l'abandon et la quote-part du crédit d'impôt utilisée.

Lorsque le projet est considéré comme risqué à la clôture d'un exercice, le gain est nul, par différé en produit constaté d'avance jusqu'à la levée du risque attaché au projet.

### 5. Immobilisations

#### a) Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

La plate-forme informatique SAB fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 10 ans.

À l'exception des logiciels et progiciels de gestion, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

#### b) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Concernant les frais d'acquisition des immobilisations et conformément à l'instruction n°2-2013 PCG du 22 avril 2013 relative à l'application des nouvelles règles fiscales et comptables sur les actifs, la Banque a opté pour le rattachement des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition d'une immobilisation au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'option relative au traitement des frais d'acquisition des immobilisations est exercée par la comptabilisation des frais en immobilisations. Elle s'applique à l'exercice clos à compter du 31 décembre 2013.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est géré séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Composants	Durée d'utilité
Terrain	N/A
Gros oeuvre et honoraires	50 ans
Terrassement, voirie, réseau	50 ans
Charpente métallique et toiture	50 ans
Menuiserie aluminium	50 ans
Dallage béton	50 ans
Revêtements sols : carrelage	50 ans
Plomberie et sanitaire	50 ans
Électricité courant fort	20 ans
Électricité courant faible	20 ans
Ascenseur	20 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur prix d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation réelle des diverses catégories d'immobilisations.



Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
- Constructions	50 ans
- Composants constructions (électricité)	20 ans
- Agencements et installations	10 à 50 ans
- Matériel (DAB)	10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Outillage	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Progiciels de gestion intégrée et développement	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans

### 6. Crédit-bail

Les moins-values latentes dégagées sur les dossiers de crédit-bail font l'objet d'une provision pour risques et charges.

### 7. Conventions

Conformément à la convention n°45-97 signée le 30 mai 1997 entre le haut-commissariat de la République en Polynésie française et la Banque SOCREDO, il est créé dans nos livres un fonds destiné à couvrir les nouveaux prêts participatifs au développement.

Celui-ci est alimenté par le versement des produits de l'émission, par le montant des intérêts annuels acquis et par le remboursement en capital des prêts participatifs refinancés. Ce fonds possède les caractéristiques suivantes :

- Ce fonds est inscrit sur un compte ouvert dans les livres de la Banque, sans pouvoir toutefois en disposer pour son compte propre.
- L'activité de distribution de prêts participatifs au développement est exercée par la Banque, en son nom propre, pour le compte de l'État.
- La Banque est chargée par l'État de la mise en place et de la gestion de ces prêts, et elle est rémunérée pour ce rôle par la perception de commissions.

### 8. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux règlements 90-02 et 92-02 du CRBF et afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été créé le FRBG.

Pour la Banque SOCREDO, le risque sectoriel de crédit, notamment celui lié aux activités de développement (secteur primaire, hôtellerie, accompagnement des petites entreprises, bancarisation des archipels et de la clientèle à faibles revenus), auquel se superpose le risque de taux, participe aux critères de constitution du FRBG.

### 9. Provisions pour risques et charges

#### a) Provision Epargne Logement

L'Autorité des Normes Comptables pose le principe, dans le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, que les comptes et plans d'épargne-logement génèrent des droits et engagements pour leurs titulaires et symétriquement pour les établissements de crédit.

Conformément à ces dispositions, la Banque a intégré les risques relatifs aux dits comptes et ceux-ci ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation ainsi que d'un provisionnement au 31 décembre 2014.

Les risques couverts sont de deux natures :

- Le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché,
- Le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses pour la banque par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, par la modélisation de l'évolution des encours actuels sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement clientèle.

La provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en produit net bancaire.

### b) Autres provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 312-1 du PCG, la Banque constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir les risques suivants inhérents à son activité :

- Provisions sur encours sains.
- Provisions pour écarts comptabilité et gestion.
- Provisions pour risque opérationnel.

Les provisions ainsi constituées sont inscrites au passif du bilan et les variations en coût du risque de crédit ou en coût du risque opérationnel.

### 10. Charges et produits

Les produits et charges sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'ils sont engagés et enregistrés dans les états financiers de la période concernée.

Les dépenses et recettes afférentes à des périodes comptables postérieures sont enregistrées en charges ou produits constatés d'avance.

Les produits et charges afférents aux moyens de paiement sont classés à l'intérieur des charges et produits bancaires et sont intégrés à la détermination du produit net bancaire (PNB).

Les produits et charges financiers, relatifs à des exercices antérieurs sont reclassés, suivant la nature, à leur compte d'origine. Afin de donner une image fidèle, les éléments jugés exceptionnels et non récurrents portant sur le risque opérationnel, avéré ou potentiel, sont présentés dans une ligne spécifique du coût du risque.

### 11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution exceptionnelle ainsi que la différence entre l'impôt comptabilisé et celui payé au titre de l'exercice précédent. Les crédits d'impôt issus des opérations de défiscalisation sont imputables dans la limite de 50 % de l'impôt sur les sociétés dû, établi au titre de l'exercice de réalisation du financement. Le solde éventuel du crédit d'impôt est imputable dans la même limite sur les trois exercices suivants.

### 12. Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur les instruments financiers à terme de taux, sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'ANC. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2014, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

### 13. Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges payées et les produits perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges courues mais non payées et les produits courus mais non perçus sont convertis au cours de clôture. Dans le cadre de l'application du règlement 89.02 du CRBF, des instructions 89.04 et 89.05 de l'ACPR et du règlement n°2014-07 du 26 novembre de l'ANC, la Banque SOCREDO a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.





# NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

## 1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2014	31/12/2013
<b>Comptes et prêts :</b>								
à vue	13 242 560 623				13 242 560 623	196	13 242 560 819	10 063 550 378
à terme	7 052 416 338	1 235 806 350	874 549 878		9 162 772 566	128 835 794	9 291 608 360	10 310 729 748
Prêts Subordonnés			53 460 621		53 460 621	189 135	53 649 756	53 850 531
<b>TOTAL</b>	<b>20 294 976 961</b>	<b>1 235 806 350</b>	<b>928 010 499</b>		<b>22 458 793 810</b>	<b>129 025 125</b>	<b>22 587 818 935</b>	<b>20 428 130 657</b>
Provisions								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>22 587 818 935</b>	<b>20 428 130 657</b>

## 2. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

### a) Analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2014	31/12/2013
Concours à la clientèle	9 965 152 787	21 123 448 294	97 900 591 061	73 659 994 212	202 649 186 354	201 926 054	202 851 112 408	200 618 082 616
Prêts participatifs	26 174 729	72 611 356	505 849 595	123 674 688	728 310 368	554 569	728 864 937	655 821 585
Comptes ordinaires débiteurs	17 677 371 745				17 677 371 745	1 327 583	17 678 699 328	19 235 962 334
<b>TOTAL</b>	<b>27 668 699 260</b>	<b>21 196 059 651</b>	<b>98 406 440 656</b>	<b>73 783 668 900</b>	<b>221 054 868 467</b>	<b>203 808 206</b>	<b>221 258 676 673</b>	<b>220 509 866 535</b>
Provisions					(16 605 761 767)	(12 844 784)	(16 618 606 551)	(16 720 338 737)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>204 640 070 122</b>	<b>203 789 527 798</b>



## 2. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

## b) Analyse par nature de crédit

Libellé	31/12/2014							31/12/2013						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
<b>Créances commerciales</b>	<b>813 477 357</b>	<b>34 845 697</b>	<b>(14 092 840)</b>	<b>40</b>	<b>123 609 799</b>	<b>(118 174 193)</b>	<b>96</b>	<b>847 884 912</b>	<b>138 253 218</b>	<b>(76 193 069)</b>	<b>55</b>	<b>123 652 484</b>	<b>(116 864 506)</b>	<b>95</b>
Autres concours à la clientèle brutes	219 513 080 742	7 343 482 541	(3 061 581 786)	42	19 218 257 912	(13 396 531 165)	70	218 803 097 611	7 953 785 892	(3 211 751 339)	40	19 435 961 226	(13 286 980 825)	68
- Dont concours sains à la clientèle	192 951 340 289							191 413 350 493						
• Crédits de trésorerie	60 998 656 480							68 571 816 336						
• Comptes ordinaires débiteurs	13 931 291 192							14 705 280 099						
• Crédits à l'équipement	27 277 588 985							23 971 920 540						
• Crédits à l'habitat	80 722 724 829							78 534 909 625						
• Autres crédits	10 021 078 803							5 629 423 893						
<b>- Dont créances douteuses et compromises</b>	<b>26 561 740 453</b>							<b>27 389 747 118</b>						
• Dont Comptes ordinaires débiteurs	3 746 080 553							4 529 068 366						
<b>Prêts participatifs</b>	<b>728 310 368</b>	<b>19 345 250</b>	<b>(246 238)</b>	<b>1</b>	<b>197 289 773</b>	<b>(15 135 545)</b>	<b>8</b>	<b>655 561 425</b>	<b>17 231 909</b>	<b>(101 106)</b>	<b>1</b>	<b>208 887 441</b>	<b>(14 453 371)</b>	<b>7</b>
<b>Intérêts et divers</b>	<b>203 808 206</b>	<b>4 563 682</b>	<b>(4 477 198)</b>	<b>98</b>	<b>8 406 089</b>	<b>(8 367 586)</b>	<b>100</b>	<b>203 322 587</b>	<b>7 999 271</b>	<b>(7 701 243)</b>	<b>96</b>	<b>6 324 401</b>	<b>(6 293 278)</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>221 258 676 673</b>	<b>7 402 237 170</b>	<b>(3 080 398 062)</b>	<b>42</b>	<b>19 547 563 573</b>	<b>(13 538 208 489)</b>	<b>69</b>	<b>220 509 866 535</b>	<b>8 117 270 290</b>	<b>(3 295 746 757)</b>	<b>41</b>	<b>19 774 825 552</b>	<b>(13 424 591 980)</b>	<b>68</b>

Les crédits restructurés sains sont enregistrés dans le poste « Autres crédits » et s'élevaient à 1 763 millions de F CFP 31 décembre 2014.

## c) Analyse par agent économique

Libellé	31/12/2014							31/12/2013						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Particuliers	133 348 124 861	1 485 278 235	(684 626 249)	46	9 175 953 115	(7 684 516 063)	84	132 172 769 595	1 805 140 217	(737 513 920)	41	9 413 178 151	(7 713 035 156)	82
Entreprises	67 875 972 600	5 309 183 221	(2 247 633 497)	42	7 528 487 248	(3 583 182 752)	48	68 776 602 201	6 026 775 217	(2 399 245 698)	40	7 213 928 585	(3 567 330 961)	49
Autres professionnels	12 541 836 971	602 540 570	(143 500 764)	24	2 816 906 879	(2 244 331 846)	80	11 839 304 824	276 470 869	(150 401 180)	54	2 891 703 719	(2 119 082 826)	73
Collectivités publiques	6 730 128 460							6 458 385 026						
Administrations privées	558 805 575	671 462	(160 354)	24	17 810 242	(17 810 242)	100	827 358 397	884 716	(884 716)	100	17 566 791	(17 551 695)	100
Intérêts et divers	203 808 206	4 563 682	(4 477 198)	98	8 406 089	(8 367 586)	100	435 446 492	7 999 271	(7 701 243)	96	238 448 306	(7 591 342)	100
<b>TOTAL</b>	<b>221 258 676 673</b>	<b>7 402 237 170</b>	<b>(3 080 398 062)</b>	<b>42</b>	<b>19 547 563 573</b>	<b>(13 538 208 489)</b>	<b>69</b>	<b>220 509 866 535</b>	<b>8 117 270 290</b>	<b>(3 295 746 757)</b>	<b>41</b>	<b>19 774 825 552</b>	<b>(13 424 591 980)</b>	<b>68</b>



### 3. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

#### a) Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

Libellé	Transaction	Placement	31/12/2014			31/12/2013
			Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées - Dont décote restant à amortir - Dont surcote restant à amortir Créances rattachées Provisions						
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						
Obligations et autres titres à revenu fixe - Emis par des organismes publics - Autres émetteurs - Dont décote restant à amortir - Dont surcote restant à amortir Créances rattachées Provisions		6 383 054 893		6 383 054 893		1 751 789 976
		11 815 168 (13 962)		11 815 168 (13 962)		2 105 907 (124 582)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>6 394 856 099</b>		<b>6 394 856 099</b>		<b>1 753 771 301</b>
Actions et autres titres à revenu variable Créances rattachées Provisions		298 331 328		298 331 328		298 331 328
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>298 331 328</b>		<b>298 331 328</b>		<b>298 331 328</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 693 187 427</b>		<b>6 693 187 427</b>		<b>2 052 102 629</b>
<b>Valeurs estimatives</b>						

Au titre du portefeuille de placement, la Banque SOCREDO détient un compte titres chez Wells Fargo Bank où sont inscrites 1 150 actions Visa. Ces actions lui ont été attribuées gratuitement (prix d'achat de 0), elles ne sont donc pas inscrites dans ses livres mais ont une valeur unitaire de 262,20 USD au 31 décembre 2014.

#### b) Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par émetteur

Libellé	Encours nets 31/12/2014	Encours nets 31/12/2013
Administrations et banques centrales <sup>(1)</sup>		
Établissements de crédit	6 681 386 221	2 050 121 304
Sociétés financières		
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres		
Divers et non ventilés	11 801 206	1 981 325
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>6 693 187 427</b>	<b>2 052 102 629</b>

(1) Y compris État



### 3. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

#### c) Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Libellé	31/12/2014			Total	31/12/2013
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable		Total
Titres cotés			298 331 328	298 331 328	298 331 328
Titres non cotés <sup>(1)</sup>	6 383 054 893			6 383 054 893	1 751 789 976
Créances rattachées	11 815 168			11 815 168	2 105 907
Provisions	(13 962)			(13 962)	(124 582)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>6 394 856 099</b>		<b>298 331 328</b>	<b>6 693 187 427</b>	<b>2 052 102 629</b>

(1) OPCVM françaises et monétaires

#### d) Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - analyse par durée résiduelle

Libellé	31/12/2014				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 892 601 432	1 431 980 907	58 472 554		6 383 054 893	11 815 168	6 394 870 061	1 753 895 883
Effets publics et valeurs assimilées								
<b>TOTAL</b>	<b>4 892 601 432</b>	<b>1 431 980 907</b>	<b>58 472 554</b>		<b>6 383 054 893</b>	<b>11 815 168</b>	<b>6 394 870 061</b>	<b>1 753 895 883</b>
Provisions					(13 962)		(13 962)	(124 582)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>6 383 040 931</b>		<b>6 394 856 099</b>	<b>1 753 771 301</b>

#### e) Actions et autres titres à revenu variable - analyse par durée résiduelle

Libellé	31/12/2014				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Actions et autres titres à revenu variable			298 331 328		298 331 328		298 331 328	298 331 328
<b>TOTAL</b>			<b>298 331 328</b>		<b>298 331 328</b>		<b>298 331 328</b>	<b>298 331 328</b>
Provisions								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>298 331 328</b>		<b>298 331 328</b>	<b>298 331 328</b>



## 4. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis <sup>(1)</sup>	Montant des cautions avals et découvert non utilisé	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations</b>											
<b>1. Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)</b>											
OSB	160 000 000	491 264 046	78,40%	125 440 000	125 440 000		250 000 000	1 396 266 691	170 517 217	103 292 000	déc-14
SCI PUERO	122 000 000	15 197 291	99,99%	121 990 000	121 990 000			33 566 793	15 712 988		déc-14
RARE	4 600 000	44 073 645	100,00%	46 000 000	46 000 000	585 000 000	1 000 000	33 706 888	497 298		déc-14
OFINA	507 000 000	424 019 416	63,85%	616 500 000	616 500 000		2 394 516 000	455 917 989	50 052 002		déc-14
OCI	416 990 000	46 482 895	100,00%	416 990 000	416 990 000	495 000 000			24 632 716		déc-14
<b>2. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>											
I2F PF	5 000 000	561 527	18,50%	36 371 324	36 371 324			108 054 292	2 578 026	12 003	mars-14
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>											
<b>1. Filiales non reprises au paragraphe A</b>											
<b>a. Filiales françaises (ensemble)</b>											
ODI	74 280 000	219 477 534	39,96%	29 680 000	29 680 000	49 423 529	15 000 000	372 280 961	31 517 009	8 494 268	déc-14
<b>b. Filiales étrangères (ensemble)</b>											
<b>2. Participation non reprises au paragraphe A</b>											
<b>a. Dans des sociétés françaises (ensemble)</b>											
SOFOTOM/ SOGEFOM	127 366 110	4 323 946 539	3,76%	4 763 636	4 763 636			235 680 191	9 188 544		déc-12
SOFIDEP	1 500 000 000	882 668 492	8,33%	24 996 000	24 996 000			650 163	135 135 939		déc-13
AGEP	155 992 000	1 498 397 628	6,28%	32 156 160	32 156 160			132 355 801	(30 895 301)		déc-12
SAGEP ex SETIL	27 805 500	(45 915 918)	6,92%	1 923 840				1 898 997 435			déc-09
STES DES HOTELS TAHITIENS	102 500 000	NC	0,01%	10 000	10 000			NC	NC		
MOOREA LAGOON	5 000 000	NC	0,20%	10 000	10 000			NC	NC		
SAS SPPT	5 280 000	NC	3,03%	160 000				NC	NC		
SCP ARANUI 2010 CPTM	600 000	NC	2,50%	15 000		337 750 000		NC	NC	Avances en C/C nette défiscalisation locale	
SC TENOHA FINANCEMENT	100 000	NC	1,00%	1 000	1 000	136 500 000		NC	NC	Avances en C/C nette défiscalisation locale	
SCP URAORE	100 000	NC	5,00%	5 000	5 000	136 500 000		NC	NC	Avances en C/C nette défiscalisation locale	
CP KAUPÉ NUI	200 000	NC	1,00%	1 000	1 000	69 000 000		NC	NC	Avances en C/C nette défiscalisation locale	
<b>b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)</b>											
WIFT		36 335 799 522	0,02%	372 315	372 315			69 656 324 580	2 472 792 363		déc-13
				<b>en F CFP</b>		<b>1 457 385 275</b>	<b>1 455 286 435</b>				

(1) Il s'agit des prêts et avances consentis aux filiales par la Banque à la clôture de l'exercice.



## Valeur estimative des titres de participation

Libellé	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative <sup>(1)</sup>	Valeur au bilan	Valeur estimative <sup>(1)</sup>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres cotés				
Titres non cotés	1 356 600 000	2 090 796 865	1 356 600 000	2 007 075 908
Avances en comptes courants d'associés <sup>(3)</sup>	1 080 000 000	1 080 000 000	1 080 000 000	1 080 000 000
Créances rattachées				
Provisions			(22 079 911)	
<b>Sous-total parts dans les entreprises liées</b>	<b>2 436 600 000</b>	<b>3 170 796 865</b>	<b>2 414 520 089</b>	<b>3 087 075 908</b>
<b>Titres de participation</b>				
Titres cotés				
Titres non cotés <sup>(3)</sup>	100 785 275	464 828 781	100 781 375	464 824 881
Avances en comptes courants d'associés	682 682 712	2 932 712	510 432 712	2 932 712
Créances rattachées	71 777	71 777	59 774	59 774
Provisions	(681 848 840)		(509 598 840)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>101 690 924</b>	<b>467 833 270</b>	<b>101 675 021</b>	<b>467 817 367</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Certificat d'association	71 980 668	71 980 668	71 980 668	71 980 668
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>71 980 668</b>	<b>71 980 668</b>	<b>71 980 668</b>	<b>71 980 668</b>
<b>TOTAL<sup>(2)</sup></b>	<b>2 610 271 592</b>	<b>3 658 846 124</b>	<b>2 588 175 778</b>	<b>3 626 873 943</b>

(1) La valeur estimative est calculée en s'appuyant sur la situation nette des participations détenues ainsi que sur la valeur d'utilité retenue pour nos participations. Concernant les filiales immobilières (SCI PUERO et EURL RARE), la valeur vénale était retenue suite à des expertises foncières effectuées fin 2005.

Au 31 décembre 2014, la situation nette de SCI PUERO est supérieure au capital. La valeur estimative est calculée sur la base de la situation nette indiquée ci-dessus.

(2) Ces valeurs estimatives correspondent à :

- des plus-values latentes (situation financière),  
- des moins-values latentes (situation financière) provisionnées dont SETIL pour 2 millions de F CFP.

- des provisions correspondant aux abandons de créances consentis en échange du crédit d'impôt obtenu sur les opérations de défiscalisation locales pour 679,8 millions de F CFP.

Dans le poste « Titres de participation - Avances en comptes courants d'associés », sont incluses les avances en comptes courants versées dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement à hauteur de 679,8 millions de F CFP. Une provision pour dépréciation, correspondant au montant de l'abandon de créance (prédéfini par convention), est inscrite pour 679,8 millions de F CFP.

Dans les « Autres titres détenus à long terme », figure le certificat d'association constitué auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

## 5. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

## a) Immobilisations financières

Libellé	Valeur en début d'exercice	31/12/2014		Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions		
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	1 356 600 000				1 356 600 000
Avances en comptes courants d'associés	1 080 000 000				1 080 000 000
Provisions <sup>(1)</sup>	(22 079 911)		22 079 911		
Créances rattachées					
<b>Titres de participation</b>	<b>101 675 031</b>	<b>55 667</b>	<b>(39 764)</b>	<b>(10)</b>	<b>101 690 924</b>
Valeurs brutes	100 781 385	6 000	(2 100)	(10)	100 785 275
Avances en comptes courants d'associés <sup>(2)</sup>	510 432 712	251 000 000	(78 750 000)		682 682 712
Provisions <sup>(3)</sup>	(509 598 840)	(251 000 000)	78 750 000		(681 848 840)
Créances rattachées	59 774	49 667	(37 664)		71 777
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>71 980 668</b>				<b>71 980 668</b>
Certificat d'association	71 980 668				71 980 668
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 588 175 788</b>	<b>55 667</b>	<b>22 040 147</b>	<b>(10)</b>	<b>2 610 271 592</b>

(1) La provision sur les titres détenus dans la filiale OFINA a été reprise en totalité à hauteur de 22 millions de F CFP.

(2) La variation de l'année 2014 correspond principalement aux avances en comptes courants d'associés souscrites dans le cadre des projets de défiscalisation locale en 2014 à hauteur de 251 millions de F CFP, aux constatations en pertes des abandons à hauteur de 78,8 millions de F CFP.

(3) Les souscriptions de l'année 2014 ont été réalisées à hauteur du montant qui sera abandonné à la fin du projet, et sont provisionnées à ce titre à 100% comme indiqué dans les conventions.



## 5. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

## b) Immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Valeur en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	31/12/2014		Valeur en fin d'exercice
			Diminutions (cessions)	Autres mouvements	
<b>Immobilisations corporelles<sup>(1)</sup></b>	<b>2 716 269 291</b>	<b>(59 122 260)</b>	<b>(1 922 321)</b>	<b>424 799</b>	<b>2 656 299 330</b>
Valeurs brutes	11 156 382 014	243 801 821	(33 012 158)	424 799	11 367 596 476
Amortissements et provisions	(8 440 112 723)	(302 924 081)	31 089 837		(8 711 297 146)
<b>Immobilisations incorporelles<sup>(1)</sup></b>	<b>753 654 765</b>	<b>(132 686 817)</b>		<b>(2 282 882)</b>	<b>618 035 245</b>
Valeurs brutes	2 823 506 926	49 729 932	(649 821)	(2 282 882)	2 870 304 155
Amortissements et provisions	(2 069 852 161)	(182 416 749)	649 821		(2 252 268 910)
<b>Crédit-bail</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et provisions					
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>3 469 924 056</b>	<b>(191 809 077)</b>	<b>(1 922 321)</b>	<b>(1 858 083)</b>	<b>3 274 334 575</b>

(1) Y compris les immobilisations en cours.

## 6. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>362 928 879</b>	<b>451 032 721</b>
Débiteurs divers	362 928 879	451 032 721
Comptes de stocks et emplois divers		
<b>Actifs douteux</b>		
Actifs douteux	41 810 046	125 963 700
Provisions actifs douteux	(41 810 046)	(125 963 700)
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>822 269 236</b>	<b>1 005 958 803</b>
Comptes d'encaissement <sup>(1)</sup>	247 500 489	495 353 928
Comptes d'ajustement et d'écart	1 458 350	563 309
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	330 657 554	327 657 755
Produits à recevoir	205 894 949	154 115 853
Comptes de régularisation divers	36 757 894	28 267 958
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>1 185 198 115</b>	<b>1 456 991 524</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont charges constatées d'avance au titre des abandons attachés à la défiscalisation locale de 312,4 millions F CFP.

## 7. PROVISIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

Libellé	Valeur en début d'exercice	31/12/2014		Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
		Dotations	Reprises et utilisations		
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	(16 717 916 009)	(3 897 534 593)	3 999 314 927		(16 616 135 675)
Sur créances clientèles opérations crédit bail	(2 422 728)	(48 148)			(2 470 876)
Sur portefeuille titres (placement et investissement)	(124 582)		110 620		(13 962)
Sur participations	(531 678 751)	(251 000 000)	100 829 911		(681 848 840)
Sur immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres <sup>(1)</sup>	(125 963 700)	(21 215 944)	105 369 598		(41 810 046)
<b>Total des provisions Actif</b>	<b>(17 378 105 770)</b>	<b>(4 169 798 685)</b>	<b>4 205 625 056</b>		<b>(17 342 279 399)</b>

(1) Il s'agit de la provision sur actif douteux, dont la reprise correspond à hauteur de 94 millions de F CFP au litige fiscal 2011.



## 8. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

## Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
<b>Comptes et emprunts</b>								
À vue	975 201 057				975 201 057		975 201 057	554 046 211
À terme	879 254 982	4 478 001 678	19 142 203 215	23 746 797 147	48 246 257 022	312 501 506	48 558 758 528	47 524 120 962
Valeurs données en pension	2 332 967 581				2 332 967 581		2 332 967 581	3 482 256 736
<b>TOTAL</b>	<b>4 187 423 620</b>	<b>4 478 001 678</b>	<b>19 142 203 215</b>	<b>23 746 797 147</b>	<b>51 554 425 660</b>	<b>312 501 506</b>	<b>51 866 927 166</b>	<b>51 560 423 909</b>
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>51 866 927 166</b>	<b>51 560 423 909</b>

## 9. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

## a) Analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>56 062 982 220</b>				<b>56 062 982 220</b>	<b>211 019</b>	<b>56 063 193 239</b>	<b>56 792 172 106</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>								
À vue	34 735 283 938				34 735 283 938	239 007 320	34 974 291 258	34 454 681 954
À terme	3 593 239 311	669 603 300	2 841 020 272	736 942 207	7 840 805 090	191 487 925	8 032 293 015	7 933 842 282
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>								
À vue	182 027 226				182 027 226		182 027 226	221 049 653
À terme	10 604 373 035	15 467 584 290	28 229 057 540	5 005 975 417	59 306 990 282	1 222 758 118	60 529 748 400	52 864 846 048
<b>TOTAL</b>	<b>105 177 905 730</b>	<b>16 137 187 590</b>	<b>31 070 077 812</b>	<b>5 742 917 624</b>	<b>158 128 088 756</b>	<b>1 653 464 382</b>	<b>159 781 553 138</b>	<b>152 266 592 043</b>
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>159 781 553 138</b>	<b>152 266 592 043</b>

Le fonds destiné à couvrir les nouveaux prêts participatifs au développement octroyés à la clientèle par la Banque (conformément à la convention n°45-97 signée le 30 mai 1997 avec le haut-commissariat de la République en Polynésie française), est inscrit dans le poste « Comptes ordinaires créditeurs ».

Au 31 décembre 2014, ce fonds s'élève à 1,359 milliard de F CFP.



## 9. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

## b) Analyse par agent économique

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	96 242 973 147	94 452 631 067
Entreprises	39 052 375 603	32 192 238 136
Autres professionnels	10 044 479 112	9 869 415 838
Collectivités publiques	8 829 355 010	9 951 639 985
Administrations privées	3 958 905 884	4 007 925 294
Intérêts et divers	1 653 464 382	1 792 741 723
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>159 781 553 138</b>	<b>152 266 592 043</b>

## c) Opérations d'épargne client

Libellé	< 4 ans	> 4 ans < 10 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2014	Total 2013
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>						
Livret ordinaire	34 735 283 938		34 735 283 938	239 007 320	34 974 291 258	34 454 681 954
Compte d'épargne logement	44 838 334	1 335 800	46 174 134	325 937	46 500 071	45 386 162
Plan d'épargne logement	6 739 493 377	1 055 137 579	7 794 630 956	191 161 988	7 985 792 944	7 888 456 120
<b>TOTAL</b>	<b>41 519 615 649</b>	<b>1 056 473 379</b>	<b>42 576 089 028</b>	<b>430 495 245</b>	<b>43 006 584 273</b>	<b>42 388 524 236</b>

## 10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Néant



## 11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>1 528 760 075</b>	<b>836 210 593</b>
Dettes représentatives de titres empruntés		
Comptes de règlement	467 673	454 321
Créditeurs divers <sup>(2)</sup>	1 528 292 402	835 756 272
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 895 660 099</b>	<b>4 447 169 031</b>
Comptes d'encaissement	51 816 754	59 788 110
Comptes d'ajustement et d'écart	89 327	
Produits constatés d'avance <sup>(3)</sup>	146 857 599	89 581 023
Charges à payer <sup>(4)</sup>	966 545 972	1 127 182 161
Autres comptes de régularisation <sup>(5)</sup>	730 350 447	3 170 617 737
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>3 424 420 174</b>	<b>5 283 379 624</b>

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les dettes rattachées.

(2) Dont 646 millions d'impôts sur les bénéfices à payer en 2014.

(3) Dont 144,8 millions F CFP au titre de projets en défiscalisation locale, pour lesquels la levée du risque est attendue en 2015.

(4) Dont 719 millions F CFP de provisions salariales (congés payés, gratifications et allocations).

(5) Dont 2,680 milliards de F CFP d'opérations de virement à exécuter en 2013, débouclées en 2014.

## 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Valeur en début d'exercice	31/12/2014			Valeur en fin d'exercice
		Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature (clientèle)	(586 922 219)	105 801 306	150 209 611		(542 513 914)
Provision sur la réserve latente de crédit-bail					
Provisions pour litiges <sup>(1)</sup>	(508 755 547)	151 542 628	19 731 925		(640 566 250)
Autres provisions pour risques et charges <sup>(2)</sup>	(15 000 000)	17 000 000	15 000 000		(17 000 000)
Provision pour engagements PEL CEL <sup>(3)</sup>	(86 903 469)		15 627 103		(71 276 366)
Provision pour risques de crédit <sup>(4)</sup>	(1 247 390 147)	685 867 642	690 355 162		(1 242 902 627)
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>(2 444 971 382)</b>	<b>960 211 576</b>	<b>890 923 801</b>		<b>(2 514 259 157)</b>

(1) Ces provisions couvrent le risque sur les dossiers portés devant les instances judiciaires dans le cadre d'actions en responsabilité intentées contre la Banque SOCREDO, dont 582 millions F CFP au titre du litige opposant la Banque à la CPS.

(2) Ces provisions couvrent le risque opérationnel de la Banque attaché aux écarts comptabilité et gestion sur les encours douteux.

(3) Ces provisions couvrent les engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existants à la date de calcul de la provision.

(4) Ces provisions correspondent principalement :

- à la provision complémentaire sur encours sains pour les clients « retail » présentant un incident supérieur à 30 jours actualisée à 628 millions de F CFP au 31 décembre 2014 contre 784 millions de F CFP au 31 décembre 2013, soit un ajustement de 156 millions de F CFP.

- à la provision de prudence constituée sur un groupe faisant l'objet d'un suivi particulier à hauteur de 308 millions de F CFP.

- à la provision des écarts entre la comptabilité et la gestion sur les créances douteuses et provisions à hauteur de 307 millions de F CFP.



## a) Provisions épargne-logement

Au 31 décembre 2014, la provision pour engagement liée aux plans d'épargne logement a été déterminée en tenant compte des éléments suivants :

- Encours des dépôts collectés au titre des PEL : 7 794,6 millions de F CFP
- Encours des crédits octroyés au titre des PEL : 11,3 millions de F CFP
- Provision sur engagement lié aux plans d'épargne logement : 71,3 millions de F CFP en 2014 contre 86,9 millions de F CFP en 2013.
- Reprise sur l'exercice : 15,6 millions de F CFP

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en produit net bancaire.

Les CEL, dont l'encours de 46,2 millions de F CFP reste peu significatif au 31 décembre 2014, ne sont pas concernés par l'évaluation et le provisionnement. L'encours des crédits octroyés au titre des CEL est de 0,4 million de F CFP.

## b) Provisions risque de crédit

**Provision sur encours sains**

Dans le contexte de recrudescence des difficultés des particuliers, notamment la croissance du chômage non indemnisé, et la fragilisation des petites entreprises dans une dégradation persistante de l'économie, la provision complémentaire sur encours sains pour les clients « retail » présentant un incident supérieur à 30 jours, actualisée en décembre 2014, s'établit à 628 millions de F CFP.

La provision intègre le risque de crédit sur les encours de clients sains au 31 décembre 2014 présentant au moins un incident de plus de 30 jours.

Les encours clients sains concernés concernent (plus particulièrement) la clientèle des particuliers, des professionnels, du recouvrement amiable et des entreprises (entrant dans le périmètre en décembre 2014).

Les taux de provision diffèrent selon que les contreparties présentent des garanties ou non, ils sont respectivement de 36,64 % et de 61,53 % (identiques à ceux utilisés pour le risque de crédit avéré). Une provision prudentielle complémentaire a été inscrite sur une contrepartie présentant des incertitudes à la clôture du 31 décembre 2014 à hauteur de 308 millions de F CFP.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en coût du risque de crédit.

Les encours sains concernés ne sont pas déclassés. Cette provision est non déductible fiscalement.

Et la reprise de provision de 156 millions de F CFP afférente à 2014 est non imposable fiscalement.

**Provision pour écarts comptabilité gestion**

L'analyse des écarts entre la comptabilité et la gestion sur le domaine des douteux et des provisions amène à l'inscription d'une provision de 324 millions de F CFP au 31 décembre 2014, dont :

- Risque de crédit : 307 millions de F CFP,
- Risque opérationnel : 17 millions de F CFP.

Cette provision manuelle, relative au traitement des décalages observés entre le montant des provisions sur créances douteuses inscrit en comptabilité et en gestion, est constituée à hauteur de 324 de millions de F CFP au 31 décembre 2014 contre 478 millions de F CFP au 31 décembre 2013, soit une reprise de provisions de 155 millions de F CFP en coût du risque sur l'exercice 2014.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations pour partie en coût du risque de crédit et pour partie en coût du risque opérationnel.

**Provisions pour litiges**

Le risque attaché au litige opposant la Banque et la CPS, portant sur les années 2011, 2012, 2013 et 2014 est inscrit dans les livres de la Banque à hauteur de 582 millions de F CFP au 31 décembre 2014.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en coût du risque opérationnel.

La part attachée aux pénalités de retard est non déductible fiscalement.

## 13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Au 31 décembre 2014, le FRBG s'élève à 1 910 millions de F CFP.

## 14. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes et réserves Report à Nouveau	Écarts / Réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	22 000 000 000	7 587 881 275			652 425 479	30 240 306 754
Dividendes						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat 2012		652 425 479			-652 425 479	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2013					857 080 369	857 080 369
Autres variations						
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	22 000 000 000	8 240 306 754			857 080 369	31 097 387 123
Dividendes						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat 2013		857 080 369			(857 080 369)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2014					1 141 905 030	1 141 905 030
Autres variations						
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	22 000 000 000	9 097 387 123			1 141 905 030	32 239 292 153



## 15. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Capitaux propres</b>	<b>32 239 292 153</b>	<b>31 097 387 123</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	1 909 981 235	1 909 981 235
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>34 149 273 388</b>	<b>33 007 368 358</b>

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Capital</b>	<b>22 000 000 000</b>	<b>22 000 000 000</b>
Polynésie Française	11 000 000 000	11 000 000 000
AFD	7 700 000 000	7 700 000 000
COFIBRED	3 300 000 000	3 300 000 000
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>22 000 000 000</b>	<b>22 000 000 000</b>

## 16. CONTRIBUTION PAR DEVICES AU BILAN

	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Franc Pacifique	221 478 757 021	181 489 313 604	221 057 828 475	174 282 360 182
Euro	24 594 652 755	64 428 757 707	15 202 853 748	62 006 072 572
Autres devises de l'Union européenne	4 392 350		9 851 962	5 610 260
Dollar US	2 853 812 591	2 940 723 079	5 709 442 502	5 709 546 379
Dollar néo-zélandais	2 447 639 586	2 549 259 660	2 242 846 314	2 244 345 656
Dollar australien	294 612 176	284 677 361	235 814 098	233 423 596
Franc suisse	2 310 729		3 121 369	
Yen	42 902 699	40 079 208	85 942 062	79 231 514
Autres	17 355 116	3 624 403	15 035 891	2 146 261
<b>TOTAL</b>	<b>251 736 435 023</b>	<b>251 736 435 023</b>	<b>244 562 736 421</b>	<b>244 562 736 421</b>



# NOTES RELATIVES

## AU HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 1. ENGAGEMENTS SUR HORS BILAN

	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>34 691 612 742</b>	<b>31 556 329 173</b>
<b>Engagements de financement</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 062 536 145	2 060 097 210
<b>TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>2 062 536 145</b>	<b>2 060 097 210</b>
<b>Clientèle</b>		
Autres ouvertures de crédit confirmé		
Ouvertures de crédit permanent non utilisé <sup>(1)</sup>	23 235 491 677	21 057 942 098
Crédit documentaire	660 829 811	825 403 499
Acceptation à payer	167 710 388	92 857 398
<b>TOTAL CLIENTÈLE</b>	<b>24 064 031 876</b>	<b>21 976 202 995</b>
<b>Engagements de garantie</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Caution, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1 466 561 704	1 437 032 415
Autres valeurs affectées en garantie	86 613 598	282 374 816
<b>TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>1 553 175 302</b>	<b>1 719 407 231</b>
<b>Clientèle</b>		
Garanties de remboursement de crédits distribués par SODEP		
Obligations cautionnées		
Cautions administratives et fiscales	6 143 082 461	4 913 425 196
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements douteux	868 786 958	887 196 541
<b>TOTAL CLIENTÈLE</b>	<b>7 011 869 419</b>	<b>5 800 621 737</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>	<b>30 328 218 861</b>	<b>27 827 625 392</b>
<b>Engagements de financement</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Engagements reçus des établissements de crédit	12 529 832 935	12 529 832 935
<b>TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>12 529 832 935</b>	<b>12 529 832 935</b>
<b>Engagements de garantie</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Cautions, avals et garanties reçus des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	17 798 385 926	15 297 792 457
<b>TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>17 798 385 926</b>	<b>15 297 792 457</b>

### Engagement sur instruments financiers à terme

Aucun engagement sur instruments financiers à terme n'a été conclu en 2014.

### Opérations de change en devises non dénouées

	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>382 117 413</b>	<b>381 277 937</b>	<b>170 645 134</b>	<b>170 422 844</b>
Devises	358 315 905	23 869 878	149 874 054	20 762 579
Euros	12 757 191	355 905 551	4 114 490	99 126 921
Francs CP	11 044 317	1 502 508	16 656 590	50 533 344
<b>Opérations de prêts ou d'emprunts en devises</b>	<b>10 490 220</b>		<b>5 336 184</b>	
Devises	10 490 220		5 336 184	
Euros				
<b>Opérations de change à terme<sup>(1)</sup></b>	<b>431 094 566</b>	<b>430 550 198</b>	<b>684 830 028</b>	<b>684 469 191</b>
Devises	218 426 008	221 845 730	338 519 808	343 193 465
Euros	208 704 468	400 322	341 275 726	
Francs CP	212 668 558		345 909 898	
<b>TOTAL</b>	<b>823 702 199</b>	<b>811 828 135</b>	<b>860 811 346</b>	<b>854 892 035</b>

(1) L'augmentation du poste s'explique par les offres de crédit ou découvert octroyés à la clientèle au cours de l'exercice 2014.

(2) Dont 4,8 milliards de F CFP (40 millions d'Euros) de garantie autonome à première demande consentie par l'AFD au profit de la Banque (garantie du prêt octroyé au Pays).



## 2. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE QUI NE FIGURENT PAS AU HORS BILAN

Les obligations de la Banque, régies par l'article 62 de la convention collective des banques et accordant à l'ensemble du personnel des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite à 60 ans, font l'objet d'un contrat d'assurance spécifique auprès d'AXA France Vie.

Les agents atteignant l'âge de 60 ans et partant à la retraite bénéficient d'une indemnité de fin de carrière calculée comme suit, en fonction de l'ancienneté acquise dans l'établissement :

- à partir de 15 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire
- à partir de 25 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire
- à partir de 35 ans d'ancienneté : 3 mois de salaire

Les cotisations versées et constituant le fonds « Actif Général Retraite » sont prises en compte dans le calcul des engagements futurs à hauteur de 358,7 millions de F CFP.

L'engagement de la Banque au titre de ces indemnités de fin de carrière est estimé à 347,9 millions de F CFP. Le fonds « Actif Général Retraite », constitué auprès d'AXA France Vie, est évalué à 358,7 millions de F CFP au 31 décembre 2014. Il couvre donc l'engagement de la Banque en matière de départ à la retraite à 60 ans.

A titre indicatif sur les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2014 :

- Taux d'actualisation : ITRAXX 10 ans : 1,2 %
- Taux d'inflation : 0,5 %

À titre d'information, un usage au sein de la Banque, potentiellement révoquant, permet un départ anticipé à partir de 53 ans.

Cet usage et les règles posées par la CPS ont fait l'objet d'une réforme en 2012 qui amène à une réduction de l'engagement de la Banque envers ses salariés.

Aussi, à compter du 1er janvier 2012, l'assuré qui ne satisfait pas aux conditions de départ en retraite à l'âge légal, peut bénéficier par anticipation d'une pension de retraite au prorata temporis à condition qu'il ait atteint l'âge de 55 ans et cotisé au moins 30 ans au régime des salariés.

A titre transitoire, l'âge du départ à la retraite anticipée est fixé à :

- 53 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- 53 ans et 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- 54 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- 54 ans et 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

À titre transitoire, la durée d'assurance est fixée à :

- 28 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- 28 ans et 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- 29 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- 29 ans et 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Compte tenu de cet usage, le fond constitué auprès d'AXA n'est guère utilisé.

Les indemnités de départs anticipés versées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

En millions de F CFP	2010	2011	2012	2013	2014	BUDGET 2015
Montant brut indemnités départ retraite	166	91	138	39	10	17
Cotisations patronales	29	16	23	7	1	3
Coût complet 195	107	161	46	11	20	

À titre d'information, le montant estimé des indemnités de départ en retraite pour les 17 salariés éligibles à un départ au cours de l'année 2015 (54 ans) s'élèverait à 184 millions de F CFP en brut et 210 millions de F CFP en coût complet.

## 3. ENGAGEMENTS INTERBANCAIRES NE FIGURANT PAS AU HORS BILAN

Au titre des engagements de financement reçus des établissements de crédit, deux conventions ont été signées le 18 novembre 2013 entre la Banque SOCREDO et la Banque Européenne d'Investissement (offres valables jusqu'au 18 novembre 2015)

- Une ligne bonifiée de 1,2 milliard de F CFP (10 millions d'Euros) dont 177 millions de F CFP de fonds débloqués au 31 décembre 2014,

- Une ligne non bonifiée de 2, milliards F.CFP (22,5 millions d'Euros).

Ces engagements de financement reçus, étant soumis à des conditions suspensives de déblocage, ne sont pas inscrits au horsbilan au 31 décembre 2014.



## NOTES RELATIVES

## AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2014

## 1. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>10 234 406 701</b>	<b>10 313 985 170</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	209 187 203	195 875 128
Sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	9 807 088 431	9 903 918 853
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et produits assimilés	218 131 067	214 191 189
Sur swaps de taux		
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(3 484 721 578)</b>	<b>(3 474 704 305)</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 591 582 570)	(1 554 092 099)
Sur opérations avec la clientèle	(1 801 688 970)	(1 861 344 791)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilés )	(91 450 038)	(59 267 415)
Sur swaps de taux		
<b>TOTAL DES PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS</b>	<b>6 749 685 123</b>	<b>6 839 280 865</b>

## Détail des autres intérêts et charges et produits assimilés

	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Indemnités de remboursement anticipées	107 725 680		107 725 680	125 066 901		125 066 901
Pénalités sur retraits anticipés	14 100 554		14 100 554	8 629 086		8 629 086
Opérations de hors-bilan (engagements)	96 304 833	(91 450 038)	4 854 795	80 495 202	(59 267 415)	21 227 787
<b>TOTAL</b>	<b>218 131 067</b>	<b>(91 450 038)</b>	<b>126 681 029</b>	<b>214 191 189</b>	<b>(59 267 415)</b>	<b>154 923 774</b>



## 2. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Titres à revenu variable	31/12/2014	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées, titres de participation	111 935 631	125 549 626
Titres de placement		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>111 935 631</b>	<b>125 549 626</b>

## 3. PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

Type de commissions	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		(33 601 208)	(33 601 208)		(30 927 279)	(30 927 279)
Sur opérations avec la clientèle	866 103 192	(21 829 180)	844 274 012	888 646 889	(15 555 914)	873 090 975
Sur opérations sur titres		(451 541)	(451 541)		(432 857)	(432 857)
Sur opérations de change	11 336 267		11 336 267	11 548 252		11 548 252
Sur opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers	11 336 267		11 336 267	11 548 252		11 548 252
<b>TOTAL DES COMMISSIONS</b>	<b>3 300 956 009</b>	<b>(1 345 220 003)</b>	<b>1 955 736 006</b>	<b>3 219 390 845</b>	<b>(1 235 961 367)</b>	<b>1 983 429 478</b>

## Détail du poste Prestations de services financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Produits nets de gestion de titres pour le compte de la clientèle	5 475 755	7 587 348
Produits nets sur moyens de paiement	524 360 514	476 102 512
Autres produits (charges) nets de services financiers	604 342 207	646 460 527
<b>TOTAL DES PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</b>	<b>1 134 178 476</b>	<b>1 130 150 387</b>

## 4. SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations sur instruments financiers		
Solde des opérations de change	253 828 410	229 892 971
<b>Solde des opérations sur portefeuille de négociation</b>	<b>253 828 410</b>	<b>229 892 971</b>



## 5. SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions		(124 582)
Reprises de provisions	110 621	
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>	<b>110 621</b>	<b>(124 582)</b>
Plus-values de cession réalisées	24 857 495	29 679 663
Moins-values de cession réalisées		
<b>Intérêt sur titre de placement</b>	<b>24 857 495</b>	<b>29 679 663</b>
<b>Solde des plus ou moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>24 968 116</b>	<b>29 555 081</b>

## 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédit-bail						
Produits accessoires	27 279 749		27 279 749	34 808 949		34 808 949
Subventions						
Transfert de charges						
Divers	27 593 234	(12 899 768)	14 693 466	36 325 809	(8 557 110)	27 768 699
<b>TOTAL</b>	<b>54 872 983</b>	<b>(12 899 768)</b>	<b>41 973 215</b>	<b>71 134 758</b>	<b>(8 557 110)</b>	<b>62 577 648</b>



## 7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION BANCAIRE

## a) Frais de personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	(2 658 278 671)	(2 747 097 266)
Charges sociales	(1 199 737 821)	(1 231 710 486)
- Dont charges de retraite	(601 633 437)	(611 412 011)
Intéressement	(126 878 337)	(95 231 152)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(6 412 700)	(25 010 517)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(3 991 307 529)</b>	<b>(4 099 049 421)</b>

## b) Effectif par catégorie

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	95	91
Gradés	274	271
Employés	138	154
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>516</b>

(1) Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité.

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2014 s'élève à 65 619 532 F CFP contre 65 861 914 F CFP en 2013.

Le montant des avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2014 s'élève à 131 127 731 F CFP contre 229 176 733 F CFP en 2013.

## c) Autres frais administratifs

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(503 509 254)	(418 649 278)
Services extérieurs	(1 014 687 650)	(1 084 080 111)
<b>TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>(1 518 196 904)</b>	<b>(1 502 729 389)</b>

(1) dont 278 millions de F.CFP au titre de la taxe PNB.

## 8. COÛT DU RISQUE

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>(4 631 937 867)</b>	<b>(7 009 096 944)</b>
Provisions sur créances douteuses	(4 442 179 295)	(6 431 695 464)
Autres provisions <sup>(1)</sup>	(189 758 572)	(577 401 480)
<b>Reprises de provisions</b>	<b>4 836 823 991</b>	<b>5 716 300 700</b>
Provisions sur créances douteuses	4 696 722 468	5 493 835 624
Autres provisions <sup>(2)</sup>	140 101 523	222 465 076
<b>Solde en net des provisions</b>	<b>204 886 124</b>	<b>(1 292 796 244)</b>
Dont solde en net des provisions sur créances douteuses	254 543 173	(937 859 840)
Dont solde en net des autres provisions	(49 657 049)	(354 936 404)
<b>Pertes sur créances</b>	<b>(1 150 076 725)</b>	<b>(832 706 759)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées <sup>(3)</sup>	(83 687 653)	(59 487 535)
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées <sup>(3)</sup>	(1 055 263 927)	(729 607 919)
Pertes sur autres créances	(11 125 145)	(43 611 305)
<b>Récupérations sur créances</b>	<b>19 828 043</b>	<b>46 974 221</b>
Récupération sur créances amorties	16 438 310	21 188 654
Récupération sur autres créances	3 389 733	25 785 567
<b>Solde en net des pertes et récupérations sur créances</b>	<b>(1 130 248 682)</b>	<b>(785 732 538)</b>
Dont solde en net sur créances douteuses	(1 122 513 270)	(767 906 800)
Dont solde en net sur autres créances	(7 735 412)	(17 825 738)
<b>Coût du risque</b>	<b>(925 362 558)</b>	<b>(2 078 528 782)</b>
Dont coût du risque de crédit	(867 970 097)	(1 705 766 640)
Dont coût du risque opérationnel	(57 392 461)	(372 762 142)

(1) dont, pour mémoire en 2013, une dotation aux provisions attachée au litige CPS de 457 millions de F CFP ; en 2014, dotation de 125 millions de F CFP.

(2) dont reprise de la provision de 94 millions de F CFP sur litige fiscal 2011.

(3) correspondant au passage en pertes de dossiers contentieux jugés irrécouvrables.



## 9. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2014	31/12/2013
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>Dotations aux provisions</b>		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		(175 000)
<b>Reprises de provisions</b>	<b>22 079 911</b>	<b>21 494 358</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation <sup>(1)</sup>	22 079 911	21 494 358
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>	<b>22 079 911</b>	<b>21 494 358</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation	22 079 911	21 494 35
<b>Plus-values de cession réalisées</b>		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
<b>Moins-values de cession réalisées</b>		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>22 079 911</b>	<b>21 494 358</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Plus-values de cession <sup>(2)</sup>	4 797 368	54 822 883
Moins-values de cession <sup>(3)</sup>	(685 581)	(10 156 424)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>4 111 787</b>	<b>44 666 459</b>
<b>Résultat net sur immobilisations</b>	<b>26 191 698</b>	<b>66 160 817</b>

(1) Reprise sur titres OFINA à hauteur de 22 millions de F CFP.  
(2) Plus-values générées notamment par la cession de véhicules de la Banque.  
(3) Moins-values dégagées notamment lors mises au rebut de matériels mobiliers.

## 10. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions sur opérations de défiscalisation <sup>(1)</sup>	(251 000 000)	(429 586 006)
Reprises de provisions sur opérations de défiscalisation	78 750 000	951 873 204
Abandon de créances	(78 750 000)	(951 873 204)
Annul. produit constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation <sup>(2)</sup>	83 646 602	275 588 144
Produit constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation	(144 750 000)	(83 646 602)
Annul. charge constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation	(312 324 597)	
Charge constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation	312 389 962	(312 324 598)
Autres charges exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(312 038 033)</b>	<b>74 680 134</b>

Les résultats des opérations de défiscalisation sont classés dans le poste « résultat exceptionnel » qui s'élève à 312 millions de F CFP et se décompose ainsi :

- Charges correspondant aux abandons de créances suite à l'obtention des certificats de conformité sur les projets pour 78,8 millions de F CFP ;
- Reprises de provisions liées aux abandons de créances effectifs à hauteur de 78,8 millions de F CFP ;
- Dotations aux provisions pour abandons de créances sur des projets engagés en 2014 à hauteur de 251 millions de F CFP ;
- Neutralisation des dotations aux provisions pour abandon à hauteur de 312,4 millions de F CFP sur les projets pour lesquels l'utilisation du crédit d'impôt est différée sur l'exercice suivant ;
- Constatation en charges, des charges constatées

d'avance 2013, à hauteur de 312,3 millions de F CFP correspondant aux abandons pour lesquels les crédits d'impôts sont imputés à la clôture 2014 ;

- Constatation en charges, des produits constatés d'avance de 144,8 millions de F CFP correspondant au profit net de l'opération pour les projets considérés comme risqués à la clôture 2014 ;
- Constatation en produits, du gain fiscal attaché aux projets devenus non risqués au 31 décembre 2014 pour 83,6 millions de F CFP, correspondant au profit net de l'opération.

Au titre de l'exercice 2014, 358,5 millions de F CFP de crédits d'impôt ont pu être imputés. 439,7 millions de F CFP sont reportés et imputables sur les 3 exercices suivants. Le gain net des opérations de défiscalisation est de 46,4 millions de F CFP pour l'exercice 2014.

## 11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>2 058 919 537</b>	<b>1 311 419 883</b>
Réintégrations et déductions	(10 472 742)	(354 183 234)
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>2 048 446 795</b>	<b>957 236 649</b>
Impôt sur les sociétés	(716 956 100)	(335 032 600)
Contribution exceptionnelle	(431 658 120)	(191 592 063)
Crédit d'impôt imputable sur l'exercice	358 478 050	167 516 300
<b>TOTAL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(790 136 170)</b>	<b>(359 108 363)</b>

Le taux d'imposition sur les sociétés 2014 est de 35%, complété de la CSIS dont la dernière tranche atteint 22% du résultat fiscal. Le montant de l'impôt au 31 décembre 2014 s'élève à 790 millions de F CFP.



# RATIOS PRUDENTIELS

Pour répondre à la crise financière et économique de 2007, le comité de Bâle a défini un nouveau pilier pour accroître la surveillance du système bancaire et financier mondial, basée sur 3 principes :

- Renforcer la capacité bancaire à absorber les chocs,
- Améliorer la gestion des risques,
- Accroître la transparence et améliorer la communication.

Sous l'appellation « Bâle III », les nouvelles règles visent principalement à renforcer le niveau et la qualité des fonds propres par de nouvelles règles concernant le ratio de solvabilité, la mise en place du ratio de levier et à améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité à un mois LCR et ratio de liquidité à un an NSFR). La notion de fonds propres a également été refondue.

L'ACPR a publié le 20/05/2014 la « Notice », destinée à préciser les conditions de son contrôle et la mise en oeuvre de la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, des grands risques, de levier et de liquidité, conformément à la Directive 2013/36/UE (la « CRD4 ») et au Règlement (UE) N°575/2013 (le « CRR »). Ces textes constituent le corpus des textes « CRDIV » transposant Bâle III en Europe, ainsi que les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (« ABE ») qui les complètent. Cette notice ne prévaut pas sur les dispositions réglementaires applicables.

Dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (Single Supervisory Mechanism ou « SSM ») et en application de l'article 33 (2) règlement (UE) N°1024/2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit, la Banque centrale européenne est devenue autorité compétente pour les établissements de crédit au sens de l'article 4 du CRR à compter du 4 novembre 2014.

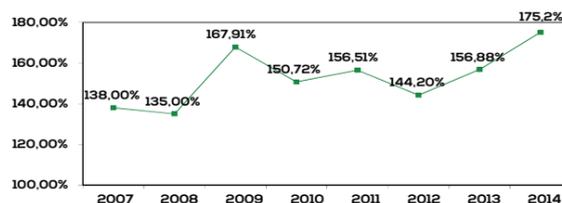
La Banque SOCREDO demeure surveillée en direct par l'ACPR, compte tenu des critères définis par la BCE (taille des bilans notamment). Conformément à la réglementation, la surveillance prudentielle est réalisée sur base consolidée.

## 1. LE COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ

Le ratio de liquidité (maintenu selon les règles Bâle III dans le cadre de Bâle III) s'élève au 31 décembre 2014 à 175,2 % contre 156,9 % fin 2013, dans le respect de la limite fixée à 100 %.

Cette progression s'explique par une hausse du niveau de la trésorerie et des dépôts de la clientèle sur le dernier trimestre 2014.

Ratio de liquidité (minimum : 100 %)



En termes de refinancement, la Banque se finance auprès de son actionnaire de référence qui est l'AFD, de la BRED (actionnaire minoritaire) et de la BEI.

Le calcul du coefficient sur la base des éléments déclarés implique :

- le calcul du numérateur, représentatif des liquidités dont disposera l'établissement dans le mois à venir en application des hypothèses retenues dans ce coefficient,
- le calcul du dénominateur, représentatif des exigibilités que l'établissement devra honorer dans le mois à venir en application des hypothèses retenues dans ce coefficient.

## 2. LE LCR - LE RATIO FINANCIER DE LIQUIDITÉ À COURT TERME SELON LES DISPOSITIONS BALE III

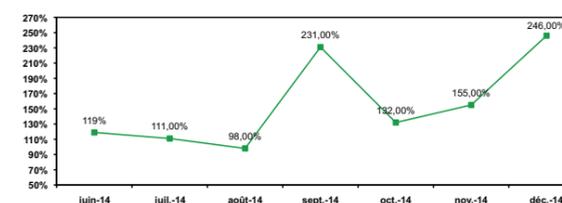
Le « Liquidity Coverage Ratio » vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins dans l'hypothèse d'une crise de liquidité durant 30 jours calendaires. Ce stress-test permet dans un premier temps d'évaluer le risque d'exposition de la banque dans le cadre d'une crise

féroce sur une durée de 30 jours, puis dans un second temps à prendre des positions stratégiques dans le but de pouvoir survivre à un tel scénario.

Le LCR doit être équivalent à :

- 1<sup>er</sup> octobre 2015 > 60 %
- Janvier 2016 > 70 %
- Janvier 2017 > 80 %
- Janvier 2018 > 100 %

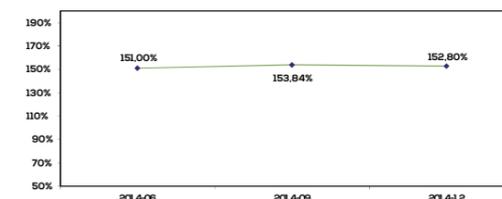
LCR minimum à respecter au 1<sup>er</sup> octobre 2015 : 60 %



## 3. LE NSFR - LE RATIO DE LIQUIDITÉ LONG TERME SELON LES DISPOSITIONS BALE III

Le « Net Stable Funding Ratio » exige des banques qu'elles maintiennent un profil de financement stable s'agissant de la composition de leurs actifs et de leurs activités de hors bilan. Une structure de financement viable est censée réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, d'engendrer des tensions susceptibles de s'étendre à tout le système financier. Son entrée en vigueur est prévue en janvier 2018.

NSFR minimum à respecter au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 100 %



## 4. LES GRANDS RISQUES

Les grands risques recensent 6 groupes (dont 2 contreparties bancaires), dont les risques bruts représentent plus de 10 % des fonds propres prudentiels de la Banque, soit une limite de 2,9 milliards de F CFP.

Au 31 décembre 2014, les grands risques bruts déclarés représentent 39,2 milliards de F CFP contre 27,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

À titre d'information, les encours 2014 sur les contreparties interbancaires s'élèvent à 24,3 milliards de F CFP.

Conformément aux instructions de l'ACPR, les engagements du groupe « Pays » pondérés ne sont pas déclarés sur les états Grands Risques et les états COREP du fait de la déduction de ces engagements dans les fonds propres, seuls les risques compris dans la franchise des 3 % sont déclarés.

Contexte réglementaire :

- L'ensemble des risques sur un même bénéficiaire dès lors que l'ensemble des risques bruts (avant provisions, garanties, ...) encourus sur ce bénéficiaire excède 10 % des fonds propres ou 300 millions d'euros.
- Tout établissement de crédit doit respecter sur base consolidée et par bénéficiaire un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des risques nets pondérés et le montant de ses fonds propres.
- Le risque total encouru par un établissement sur un même bénéficiaire s'apprécie en fonction des encours de bilan et de hors-bilan, diminués des provisions et garanties éventuelles et après application d'une pondération liée à la contrepartie.
- Lorsque le bénéficiaire est un établissement de crédit ou un groupe d'établissements de crédit, l'ensemble des risques nets pondérés ne doit pas excéder 150 000 000 € ou 25 % des fonds propres, le montant le plus élevé étant retenu.



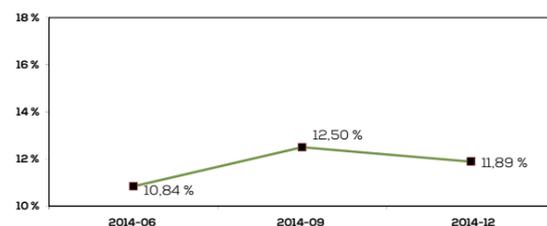
## 5. LE RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est un ratio qui se veut transparent, calibré pour compléter de manière crédible les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Il entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une phase de test est prévue, avec un ratio minimal à 3 % entre 2013 et 2017.

Il est défini au cours de cette période transitoire, sur 2 axes de durcissement des fonds propres prudentiels. Est présenté cidessous, le ratio dans sa version transitoire.

Au 31 décembre 2014, la version définitive s'élève à 10,74 %.

### Ratio de levier minimum à respecter 3 %



## 6. LE RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio solvabilité Bâle II déclaré sur base semestrielle et en vigueur depuis l'arrêté de juin 2008, a été remplacé par arrêté du 3 novembre 2014.

Cet arrêté, composé de quinze articles, est consacré au processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques. Il permet notamment la transposition complète des articles 77, 78, 97 à 109 de la directive CRD IV. Le ratio Bâle III est déclaré sur base consolidée dans le cadre de l'exemption d'Ofina de déclaration des états prudentiels selon une périodicité à présent trimestrielle.

Il s'élève à 15,01 % au 31 décembre 2014 contre 15,20 % au 31 décembre 2013.

La Banque est tenue dans les conditions prévues réglementairement de respecter en permanence un ratio de solvabilité, rapport entre le montant des fonds propres et l'ensemble des risques de crédit qu'elle encourt du fait des opérations, au moins égal à 8 %. Depuis le 17 juin 2011, en application de l'article L.511-41-3, l'ACPR a enjoint la Banque SOCREDO de disposer d'exigences supplémentaires de fonds propres au titre du pilier 2, et de détenir des fonds propres d'un montant supérieur au montant minimal prévu par la réglementation applicable sur la base d'un ratio minimum de solvabilité sur instruments de fonds propres de catégorie 1 de 12 %.

Par courrier en date du 3 janvier 2014, au regard de l'analyse de la situation de la Banque SOCREDO, le Secrétariat général de l'ACPR a reconduit ces conditions pour l'exercice 2014.

Parallèlement, suite au maintien à BB+ par Standard & Poor's de la note de la Polynésie française, actionnaire à 50 %, la Banque déduit de ses fonds propres, depuis le 31 mars 2011, les engagements pondérés du groupe « Pays » au-delà d'une franchise de 3 %.

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 28,772 milliards de F CFP au 31 décembre 2014 contre 27,984 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

	BALE III 31/12/2014	BALE II 31/12/2013
<b>Capitaux propres comptables consolidés avant affectation du résultat</b>	<b>31 807 596 000</b>	<b>31 596 795 500</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>839 054 757</b>	<b>859 109 560</b>
<b>Autres éléments et déductions prudentielles</b>	<b>(1 067 432 185)</b>	<b>(4 472 378 480)</b>
- Actifs incorporels	(962 530 000)	(1 108 758 000)
- Engagement du groupe Pays pondéré (franchise de 3 % déduite)		(3 363 620 480)
- Actifs impôts différé		
- Déduction supplémentaire des FP CET1	(104 902 185)	
<b>Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)</b>	<b>31 755 983 372</b>	<b>27 983 526 580</b>
Engagement du groupe Pays pondéré (franchise de 3% déduite)	(2 983 670 635)	
<b>Fonds propres de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>28 772 312 737</b>	
Fonds propres de catégorie 2 (CET2)		
<b>Fonds propres</b>	<b>28 772 312 737</b>	<b>27 983 526 580</b>



L'approche standard est retenue sur le portefeuille de la clientèle.

	Montant exposition totale	31/12/2014 BALE III			Total des entrées
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Montant de la réduction du risque Sûretés réelles	Total des sûretés	
- Administrations centrales et banques centrales	7 289 638 296				667 940 958
- Administrations régionales ou locales	1 887 075 242				454 757 055
- Entités du secteur public	1 460 567 941		12 811 733	12 811 733	12 811 733
- Établissements	33 600 870 521				7 780 139 759
- Entreprises	75 787 484 121	5 166 937 089	1 029 487 919	6 196 425 008	6 236 799 238
- Clientèle de détail	105 915 904 939	7 081 050 459	776 742 858	7 857 793 317	
- Exposition Garantie par une hypothèque sur bien immobilier	33 489 912 928	21 475 861	38 096 066	59 571 927	
- Expositions en défaut	25 594 104 046	475 916 506	549 930 253	1 025 846 759	
- Actions	1 045 607 364				
- Autres éléments	2 657 005 495				
<b>TOTAL</b>	<b>288 728 170 893</b>	<b>12 745 379 915</b>	<b>2 407 068 829</b>	<b>15 152 448 744</b>	<b>15 152 448 743</b>

88

89

	Montant exposition totale	31/12/2013 BALE II		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Montant de la réduction du risque Sûretés réelles	Total des sûretés
- Administrations centrales et banques centrales	7 051 775 660			
- Etablissements	25 200 695 322		11 289 925	11 289 925
- Entreprises	88 935 200 057	1 433 174 486	1 158 643 946	2 591 818 433
- Clientèle de détail	147 143 912 706	5 886 992 223	446 425 808	6 333 418 031
<b>TOTAL</b>	<b>268 331 583 746</b>	<b>7 320 166 709</b>	<b>1 616 359 680</b>	<b>8 936 526 389</b>



31/12/2014

**Total des expositions aux risques**

Administrations centrales et banques centrales	
Administrations régionales ou locales	445 522 440
Entités du secteur public	554 006 369
Établissements	7 673 405 305
Entreprises	72 871 286 696
Clientèle de détail	69 238 776 315
Exposition garantie par une hypothèque sur bien immobilier	12 288 482 782
Expositions en défaut	10 558 564 189
Actions	351 087 364
Autres éléments	2 657 005 304
Risque opérationnel	15 098 761 880

**Montant total d'exposition au risque 191 736 898 644**

Exigence de FP CET 1 (4,5 %)	8 628 160 439
Exigence de FP T1 (6 %)	11 504 213 919

**Exigence de FP Total (8 %) 15 338 951 892**

Ratio de fonds propres CET1 (4,5 %)	16,56 %
Ratio de fonds propres T1 (6 %)	15,01 %

**Ratio de fonds propres total (12 %) 15,01 %**

31/12/2013

**Risque de crédit**

Administrations centrales et banques centrales	
Établissements	494 569 709
Entreprises	5 571 175 999
Clientèle de détail	6 977 864 999
Actions	43 381 543
Autres actifs	382 588 137
Administrations régionales	
Établissements Public	
Exposition Garantie	
Impayé	

**Total des exigences au titre du risque de crédit 13 469 580 388****Total des exigences au titre du risque de marché****Total des exigences au titre du risque opérationnel 1 257 356 084****Exigence de fonds propres 14 726 936 472**

Fonds propres consolidés de base (Tier 1)	27 983 526 580
Fonds propres consolidés complémentaires (Tier 2)	

**Total fonds propres consolidés 27 983 526 580****Ratio Bâle II (Tier1) 15,20%****Ratio Bâle II (Tier2) 15,20%**

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2014 s'établit à 15,01 % en baisse par rapport à 2013. Ce résultat s'explique par :

- L'augmentation des sûretés Crédit logement, en 2014, à hauteur de 2,3 milliards de F CFP, réduisant ainsi les exigences de fonds propres,
- La capitalisation du résultat 2013 : 0,7 million de F CFP (résultat consolidé),

- Compensées par le durcissement des règles de détermination des fonds propres :
  - Le traitement des intérêts minoritaires,
  - La déduction des actifs détenus sur l'actionariat ou dirigeants,
  - La prise en compte des cotations IEOM et des coefficients supplétifs sur certains encours.

Le nouveau ratio de solvabilité s'entend hors coussins de conservation, contra cyclique et systémiques, lesquels entreront en vigueur progressivement jusqu'en 2019.

# AUTRES INFORMATIONS

## 1. COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de la Banque SOCREDO sont consolidés par mise en équivalence dans le périmètre de consolidation de l'Agence Française de Développement (AFD) actionnaire à 35 %.

La Banque SOCREDO établit des comptes consolidés à compter de l'exercice 2006 conformément au règlement 99-07 du comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

## 2. RELATIONS AVEC LES ENTITÉS DU GROUPE

### Opérations avec l'Agence Française de Développement (AFD)

En millions de F CFP	2014	2013
<b>Créances</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Comptes ordinaires chez l'AFD	27	27
<b>Dettes</b>	<b>41 327</b>	<b>39 975</b>
Comptes ordinaires de l'AFD	63	70
Emprunts à terme AFD	41 264	39 905
Dont Emprunts AFD	37 291	34 942
Dont Emprunts PROPARCO	3 973	4 962
<b>Hors bilan</b>	<b>12 450</b>	<b>12 517</b>
Engagements de refinancement reçus de l'AFD	7 160	7 159
Garantie à première demande reçue de l'AFD	5 290	5 538

Les dépenses d'assistance technique qui sont facturées à la Banque sont comptabilisées dans un poste « Honoraires ».

### Opérations avec la BRED

En millions de F CFP	2014	2013
<b>Créances</b>	<b>1 237</b>	<b>416</b>
Comptes ordinaires chez BRED	321	17
Comptes ordinaires chez CASDEN	853	378
Comptes ordinaires chez BCI	63	21
<b>Dettes</b>	<b>5 180</b>	<b>5 770</b>
Comptes ordinaires de la BCI	137	189
Emprunts à terme CASDEN	221	185
Emprunts à terme BRED	4 822	5 496
<b>Hors bilan</b>	<b>926</b>	<b>960</b>
Engagements donnés à la CASDEN	926	960

## 3. OPÉRATIONS AVEC LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les risques de la Banque au 31 décembre 2014 sur le Pays et ses démembrements dans le cadre de la division des risques n'ont pas été déclarés conformément aux dernières instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. En effet, lorsque les engagements sont déduits au-delà d'une franchise de 3 % des fonds propres de la Banque Socredo, comme précisé dans les principes comptables des comptes annuels, ils ne sont plus

déclarables dans les états des grands risques et les états des risques de crédit. Ces risques s'élèvent toutefois à un montant total brut de 8 691 millions de F CFP pondérés à 3 936 millions de F CFP hors franchise.

Le nouveau régime de pondération s'applique à 100 % sur le Groupe Pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 du fait de la dégradation de la note de la Polynésie française.

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Banque SOCREDO sur simple demande.



Il est un homme qui naquit plusieurs fois... François Ravello, né en 1926 à Toulon, en 1946 en Indochine, en 1956 à Tahiti... Né partout où une chose importante a marqué sa vie.

À Nice, il dessinait beaucoup, uniquement en rouge et en bleu, avec les stylos deux mines que son père lui rapportait. Mais non, il n'y a jamais fréquenté les Beaux Arts. C'est un autodidacte né. Sa première boîte de peinture fut acquise de manière « originale », mais « honteuse » pour sa famille. La rencontre d'une prostituée dans un jardin public lui offrit et l'amour, et une boîte de couleurs... Drame familial, boîte confisquée, prostituée accusée... François réalise qu'il ne s'épanouira que loin de ses parents.

À quatorze ans, il fuit la maison familiale direction la Corse, pour une longue période d'occupation italienne et des mois de froid et d'austérité alimentaire. Il se forge alors un caractère qui lui permettra de survivre pendant la guerre. Après une période militaire en Afrique du Nord et en Indochine, l'anti-militariste et hippie de vingt ans pose le fusil. De retour en France, il quitte son Midi natal pour Paris. Une période gaie et légère s'offre à lui. Il revient ensuite à Marseille où l'appel du voyage et du large se fait ressentir. Il est engagé comme barman à bord d'un navire de la Compagnie des Messageries Maritimes. C'est ainsi qu'il découvre Tahiti en 1956...

Arrivé à Tahiti à l'âge de trente ans, et après y avoir découvert son don inné pour la peinture, François Ravello offre à travers ses peintures, un témoignage marquant de ce que furent les Îles du Vent de son époque. Il peint ce qu'il vit autant que ce qu'il observe, et c'est peut-être ce qui donne une telle intensité paisible à ses scènes de pêche et de mer, images qu'il a su saisir avec sa sensibilité et son grand sens de l'observation.

Ravello se rendait tous les jours avant le lever du soleil, dans son atelier à deux pas du fare principal de sa demeure, car il aimait écouter la nature s'éveiller autour de lui. De l'atelier au marché, de la cuisine à l'atelier, Ravello rythmait ses journées dans la couleur et les saveurs polynésiennes. Ravello peignait comme un sculpteur qui découvre petit à petit son œuvre. Le trait était simple, les couleurs épurées et très douces. Il peint la Polynésie en masses colorées, sans détails, ni fioritures inutiles.

En trente ans, Ravello aura imposé sa vision picturale de la Polynésie. Malgré la fatigue, François Ravello peindra jusqu'à la fin. Le 24 mai 2001, couché dans son atelier, il s'en est allé pour un autre voyage.

Source : extrait de « Ravello, l'œuvre d'une vie » Editions le Motu

2014

BANQUE SOCREDO  
SAEM au capital de 22 milliards F.CFP  
RCS TPI 59 1 B Papeete  
N° Tahiti 075390  
115 rue Dumont d'Urville  
BP 130 • 98713 Papeete RP • Tahiti  
Polynésie française  
Tél. : (689) 40 41 51 23  
Fax : (689) 40 41 52 83  
Email : [dirgen@bank-socredo.pf](mailto:dirgen@bank-socredo.pf)  
adresse swift : SOCBPFTX  
Site internet : [websoc.pf](http://websoc.pf)

 BANQUE SOCREDO